



Vigneux-sur-Seine

Approuvé lors du Conseil municipal du 2 avril 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 6 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le trente et un janvier deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Fouad SARI, Monique BAILLOT¹, Michelle LEROY, Florent PECASSOU, Patrick DUBOIS, Sophie MINE², Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI, Norman CHARLES, Adjoint.
Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Fernando PEREIRA, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Frank GUEX³, Sophiane TERCHOUNE⁴, Samia CARTIER, Nicolas ALLEOS, Benjamin DONEKOGLU, Julie OZENNE, Maryline VIARD, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS : Joël GRUERE par Fouad SARI
Leila SAÏD par Colette KOEBERLE
Marième GADIO par Michelle LEROY
Samia LEMTAÏ par Sophie MINE
Élisabeth LEGRADE par Fernando PEREIRA
Gabin ABENA par Thomas CHAZAL
Djamila RAMIREZ par Virginia VITALINO
Florian GOURMELON par Dominique DEVERNOIS
Julia ALFONSO par Benjamin DONEKOGLU
Patrice ALLIO par Julie OZENNE
Bouchra KHIAR. par Samia CARTIER.

EXCUSÉES : Faten BENAHMED
Fanny KARANI.

ABSENT : Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur ALLEOS est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

¹ Arrivée à 19 h 10 avant que ne s'engagent les débats.

² Arrivée à 19 h 15 avant que ne s'engagent les débats.

³ Arrivé à 19 h 10 avant que ne s'engagent les débats.

⁴ Arrivé à 19 h 10 avant que ne s'engagent les débats.

Monsieur le Maire :

Je vous propose de commencer, avec 5 minutes de retard. Je vais procéder à l'appel. (*Appel*)

Nous devons désigner un secrétaire de séance. Monsieur ALLEOS, vous souhaitez remplir ces fonctions ? Très bien, je vous remercie.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas ; il est donc approuvé.

Madame VIARD, vous avez demandé la parole.

Madame Nelly VIARD :

Bonsoir à tous. Monsieur le Maire, j'avais demandé à avoir le procès-verbal sur papier. Vous deviez me l'envoyer. Je crois que Monsieur ALLIO avait aussi fait la demande, d'ailleurs. Je ne l'ai pas reçu.

Monsieur le Maire :

Comme je vous l'ai indiqué, on est dans une démarche de développement durable. Nous envoyons donc les procès-verbaux sous format numérique, par mail. Vous pouvez le consulter sur ordinateur.

Madame Nelly VIARD :

Je le sais bien mais ce n'est pas pratique pour moi, je suis désolée. Je n'ai pas non plus d'imprimante. Il y a aussi les annexes, qu'on n'a pas non plus. Il serait pratique de les avoir au Conseil municipal...

Monsieur le Maire :

Je crois qu'il n'y a que vous dans cette situation, parce que Monsieur ALLIO en avait discuté avec Madame OZENNE. Monsieur DONEKOGLU, avez-vous les moyens de consulter ces documents par mail. Très bien.

Madame Nelly VIARD :

Il me semble que Monsieur ALLIO avait demandé la même chose que moi.

Monsieur le Maire :

Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est pour Monsieur ALLIO, Madame OZENNE ?

Madame Julie OZENNE :

Monsieur ALLIO souhaitait effectivement ce compte rendu en format papier.

Monsieur le Maire :

On nous demande aussi les annexes...

Madame Nelly VIARD :

C'est plus facile d'avoir les annexes sous les yeux pour discuter en Conseil municipal. On n'a pas d'ordinateur en séance pour pouvoir éventuellement discuter sur certaines délibérations. Ce serait normal d'avoir les annexes sur papier, ainsi que le procès-verbal.

Madame Julie OZENNE :

Par exemple, là, on avait le ROB, qui fait 55 pages. C'est vrai que ce serait mieux d'avoir un format papier, ou alors des tablettes. À Brunoy, ils ont des tablettes numériques.

Monsieur le Maire :

Ce que j'indiquais : dans le cadre d'une démarche de développement durable, ce n'est pas idéal d'imprimer des centaines de pages pour les 39 Conseillers. On va en rediscuter avec l'administration pour voir de quelle manière on peut procéder.

Concernant les actualités, nous avons eu des événements qui se sont déroulés le 20 janvier dernier, au-delà des vœux :

- Le premier thé dansant pour nos séniors. Ils sont venus en nombre puisqu'on a eu près de 450 participants. Ce moment a été très apprécié, sous l'impulsion de Madame LEROY ;

- La nouvelle édition de la « Soirée des jeunes diplômés » pour la promotion 2023, le 27 janvier, avec la mise à l'honneur d'une cinquantaine de lauréats Vigneusiens au centre Georges Brassens. C'était piloté sous l'égide de Madame SAÏD et de Monsieur TERCHOUNE. Cette soirée a été grandement appréciée ;

- Le premier « Festival urbain », début janvier, où nous avons eu plus d'une centaine de participants ;

- Je vous annonce la deuxième édition de notre fête foraine. Vous avez vu l'installation des forains sur le parking. Elle est pilotée par Madame MINE. Elle aura lieu du samedi 10 au dimanche 25 février, de 14 h 00 à 20 h 00. Je vous invite à en parler autour de vous. Cela avait été très apprécié l'année dernière ;

- Pour la programmation des vacances d'hiver, des séjours, des activités sportives, culturelles et ludiques. Vous les trouverez sur les supports de communication, le site internet et les réseaux sociaux de la Ville ;

- Nous aurons également la « Journée internationale du droit des femmes », le 8 mars prochain, impulsée par le centre social, Madame KHIAR et Madame RAMIREZ ;

- Samedi dernier, sous l'initiative de Madame GADIO, nous avons eu le « Bus de la paix » sur la place du 14 Juillet, à la Croix Blanche. C'était en partenariat avec la société de transport KEOLIS, qui intervient dans le Territoire, dans le cadre d'un dispositif anti-rixé dans les réseaux de bus. Cela a été bien apprécié.

Les dossiers du Conseil municipal ont été envoyés le 31 janvier dernier, soit 5 jours francs avant la date de la séance.

Avant d'aborder les décisions, Monsieur DONEKOGLU, vous m'avez transmis quelques questions concernant le quartier du Clos de la Régale, notamment par rapport à du stationnement sauvage à différents endroits. Les espaces verts ont pu intervenir à un endroit pour réparer le gazon. Les agents de la police municipale vont passer plus souvent dans ce secteur pour faire respecter les règles. Il y a suffisamment de places de stationnement dans l'ensemble du quartier.

Concernant la non-fermeture du parc, on a bien pris en compte que le parc n'est régulièrement pas fermé. On va reprendre les choses avec la police municipale, pour l'organisation de la fermeture de ce parc. On n'a pas de souci pour les autres parcs, dans la Croix Blanche et l'Oly.

Vous nous indiquez qu'il y a régulièrement de l'éclairage dans l'école Yves Duteil, qui reste allumée toute la nuit. C'est évidemment en contradiction avec les efforts qu'on peut faire dans notre plan d'économie d'énergie. Il s'agit d'un radar automatique au sein de l'école qui doit être défaillant. On va régler le problème dans les prochains jours.

Voilà ; cela répond-il à vos questions ?

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Pas toutes : il y avait aussi la question de l'insécurité routière. J'ai moi-même eu l'occasion de la constater. Il y a une série de stops au Clos de la Régale et des sens interdits qui sont régulièrement non respectés.

Monsieur le Maire :

C'est pareil, cela relève de l'intensification de notre police. J'ai parlé du stationnement, mais cela concerne aussi les règles de circulation, bien évidemment. Les agents sont concentrés sur la sécurisation de l'entrée et de la sortie de l'école, où il y a très régulièrement des doubles files. C'est une maternelle, aussi est-ce délicat de jongler entre les véhicules et les enfants piétons. On va leur demander de procéder à des rondes pour assurer la sécurité de la circulation globale dans ce quartier.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

D'accord. Il y avait une dernière question, qui est plus générale. Avez-vous un pouvoir de police sur la commune ?

Monsieur le Maire :

Tout à fait. C'était la question n° 5. Il y a bien évidemment un pouvoir de police du Maire. Le Maire est en effet responsable de tout mais, dans les faits, c'est tout autre chose. Ce qu'on pourra faire, c'est vous transmettre les règles de police du Maire. Cela peut concerner l'habitat, la circulation, tous les arrêtés qu'un Maire peut prendre. Vous allez voir que dans les faits, c'est extrêmement limité, en fin de compte. Un Maire n'est pas responsable de la police nationale. Rien que là, il y a des règles. Le Maire est responsable de la sécurité publique mais, sans être responsable de la police nationale, c'est assez compliqué. On ne peut que s'appuyer sur la police municipale ou sur des prises d'arrêtés de circulation ou autres. On vous fera un état des pouvoirs de police du Maire et après, on pourra en discuter si vous le souhaitez.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

D'accord.

Je reviens sur le portail qui touche l'école. Le rôle n'a pas encore été affecté, entre la police municipale ou les services municipaux ?

Monsieur le Maire :

Vous avez l'aire de jeux, qui était anciennement dans l'emprise de l'école. Auparavant, il y avait une gestion par le gardien de l'école. Quand l'aire de jeux a été créée, il avait été question que ce soit la police municipale qui l'ouvre et la ferme. Je pense que ça s'est perdu dans l'organisation. On va voir si ce n'est pas plus simple que le gardien ferme également ce portail quand il fait sa tournée de l'école. Ce sera plus simple que de faire se déplacer une patrouille. Ça va être réglé.

Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation de pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire :

29 décisions sont intervenues.

1. Vente aux enchères pour l'acquisition d'une tribune de 400 places appartenant à la commune d'Avon – autorisation donnée pour participer à la vente

D É C I D E :

- Article 1 : DE PARTICIPER à la vente aux enchères pour l'acquisition d'une tribune de 400 places dans la limite du montant maximum de 5 000 € HT.
- Article 2 : DE PROCÉDER à l'achat de tribunes à la commune d'Avon - 8 Rue Père Maurice, 77210 Avon, sur la plateforme en ligne de vente aux enchères « Agora Store ».
- Article 3 : DE SIGNER le devis avec l'entreprise Défense 2000 course - 8 square Léon Blum, 92800 PUTEAUX, pour le transport des tribunes d'AVON à VIGNEUX SUR SEINE le 18 décembre 2023 pour un montant de 1 600 € HT (mille six cents euros).
- Article 4 : D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant n'excédant pas 5 000 € HT (cinq mille euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 15 décembre 2023.

2. Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance – FIPD 2024

D É C I D E :

- Article 1 : DE SOLLICITER auprès de l'État, la subvention la plus élevée possible au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance 2024 pour le renouvellement technologique du système de vidéo protection – phase 2.
- Article 2 : DE PRÉCISER que les dépenses et recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 21 décembre 2023.

3. Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement du produit des copies réalisées par les administrés sur le photocopieur muni d'un monnayeur installé dans les services communaux

D É C I D E :

- Article 1 : DE CLÔTURER la régie de recettes pour l'encaissement du produit des copies réalisées par les administrés sur le photocopieur muni d'un monnayeur installé dans les services communaux, à compter du 22 novembre 2023.
- Article 2 : PRÉCISE qu'il sera mis fin aux fonctions du régisseur. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse (pour les recettes), ainsi que tous ses documents, valeurs et stocks.
- Article 3 : PRÉCISE que le Maire et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision à compter de sa date de signature et qu'une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

Vigneux-sur-Seine, le 20 décembre 2023.

4. 2023-26 – Désherbage des voiries, traitement des arbres, réalisation d'élagage, abattage, essouchages et entretien/réparation des installations d'arrosage automatique – Lots 1, 2 et 3

D É C I D E :

- Article 1 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le marché, pour le lot 1 « désherbage des voiries communales et traitement des arbres » avec la société SMDA située 28 rue Roger Hennequin à TRAPPES (78190), qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant maximum annuel de 240 000 € HT soit 288 000 € TTC.
- Article 2 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le marché, pour le lot 2 « réalisation d'élagage, abattage et essouchage du patrimoine arboricole » avec la société CHADEL située 57 rue de la Libération à BOISSY LE CUTTE (91590), qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant maximum annuel de 220 000 € HT soit 264 000 € TTC.
- Article 3 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le marché, pour le lot 3 « entretien et réparation des systèmes d'arrosage automatique » avec la société BOTANICA JARDINS ET SERVICES – BOTANICA MAITRISE DE L'EAU située 885 Avenue du Docteur Lefebvre à VILLENEUVE LOUBET (06270), qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant décomposé comme suit :

Poste 1 : « Maintenance des réseaux d'arrosage » traité à prix global et forfaitaire selon la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour un montant de 4 150 € HT soit 4 980 € TTC ;

Poste 2 : « Réparation des installations à l'aide de pièces détachées » traité à prix unitaires pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT soit 60 000 € TTC.

- Article 4 : DE PRÉCISER que le présent marché prend effet au 1er janvier 2024 ou à la date de sa notification, si celle-ci est postérieure pour une durée d'un an. Il pourra être reconduit 3 fois tacitement et pour la même durée. En tout état de cause, la durée du marché ne pourra excéder 4 ans.
- Article 5 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 20 décembre 2023.

5. 2023-21 – Marché d'acquisition et livraison de papiers de reprographie pour les services municipaux et les écoles

D É C I D E :

- Article 1 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le marché d'acquisition et livraison de papiers de reprographie pour les services municipaux et les écoles avec la société INAPA FRANCE sise 11 rue de la Nacelle à CORBEIL-ESSONNES (91814), qui présente une offre économiquement avantageuse, pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le présent marché prend effet à partir de sa date de notification pour une durée d'un an et qu'il pourra être reconduit 3 fois tacitement et pour la même durée ; en tout état de cause, la durée du marché ne pourra excéder 4 ans.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 20 décembre 2023.

6. 2023-22 – Achat de produits d'épicerie, produits frais, boissons non alcoolisées et accessoires jetables - Lot 1 Produits d'épicerie, produits frais, confiseries et boissons non alcoolisées - Lot 2 Accessoires jetables

D É C I D E :

- Article 1 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER les documents contractuels des 2 lots du marché public d'achat de produits d'épicerie, produits frais, boissons non alcoolisées et accessoires jetables, avec les opérateurs économiques suivants :

Lots	Sociétés	Montants maximums annuels
Lot 1 : produits d'épicerie, produits frais, confiseries et boissons non alcoolisées	COFIDA 9 boulevard du delta 94658 RUNGIS	27 500 € HT
Lot 2 : accessoires jetables	MISEREY REGNAULT NETTOYAGE Rue de la cimenterie 95260 BEAUMONT SUR OISE	10 000 € HT

- Article 2 : DE PRÉCISER que le présent marché prend effet à compter de la notification pour une durée d'un an. Il pourra être reconduit 3 fois tacitement et pour la même durée. En tout état de cause, la durée du marché ne pourra excéder 4 ans.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 20 décembre 2023.

7. MF20-05 : Achats de fournitures, de produits, d'accessoires, d'outillages, de matériels et de matériaux – Avenant n° 2 – Lot 2 – Fourniture de matériel électrique.

- Article 1 : D'ACCEPTER et DE SIGNER l'avenant n° 2 avec la société NOLLET ET FILS – 9 rue Léon Harmel – 92160 ANTONY, afin de modifier les prix du BPU à compter du 1^{er} janvier 2024 ou de la notification de l'avenant si elle est ultérieure au 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant maximum annuel de commande du marché reste inchangé.
- Article 3 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 21 décembre 2023.

8. Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre en chapitre

D É C I D E :

- Article 1 : D'AUTORISER les transferts de crédits suivants :

Compte à diminuer :

Section	Gestionnaire	Fonction	Chapitre	Nature	Service	Antenne	Montant du virement
Investissement	DIRBAT	321	21	21351	SPO	PARDOUX	82 974, 44 €

Compte à augmenter :

Section	Gestionnaire	Fonction	Chapitre	Nature	Service	Antenne	Montant du virement
Investissement	DIRBAT	020	23	2313	BAT	HOTELVILLE	82 974, 44 €

- Article 2 : Il sera rendu compte de ces mouvements de crédits au Conseil Municipal dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

Vigneux-sur-Seine, le 21 décembre 2023.

9. Création d'une régie d'avances pour le fonctionnement des activités culturelles et événementielles municipales
--

D É C I D E :

- Article 1 : D'INSTITUER une régie d'avances auprès du service Culture et événementiel, numéro RA10162.
- Article 2 : Cette régie est installée au 65 avenue Henri Barbusse à Vigneux-sur-Seine.
- Article 3 : La régie paie les dépenses suivantes :
 - 1) Matériels et fournitures Compte d'imputation : 6068
 - 2) Alimentation Compte d'imputation : 60623
 - 3) Location autres Compte d'imputation : 61358.
- Article 4 : Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants :
 - 1° : Carte bancaire
 - 2° : Numéraire.
- Article 5 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualités auprès de la DDFIP de l'Essonne.
- Article 6 : L'intervention d'un (de) mandataire(s) a lieu dans les conditions fixées par son (leur) acte de nomination.
- Article 7 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 2 000 €.
- Article 8 : Le régisseur verse auprès du comptable assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses à chaque renouvellement d'avance et au minimum une fois par mois.
- Article 9 : Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. Incompatible avec le RIFSEEP.
- Article 10 : Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.
- Article 11 : Le Maire et le comptable public assignataire de la ville de Vigneux-sur-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Vigneux-sur-Seine, le 21 novembre 2023.

10. Signature d'un contrat avec la société « Nous avec Eux Records » pour l'organisation d'un concert de musiques urbaines.
--

D É C I D E :

Article 1 : DE SIGNER le contrat avec la société « Nous avec Eux Records » sise, 61 ter boulevard Henri Dunant – 91100 CORBEIL-ESSONNES, pour la prestation musicale dans le cadre du concert de musiques urbaines le vendredi 5 janvier 2024 au CSC Brassens.

Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant 6 000 € HT (six mille euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 27 décembre 2023.

11. 2020-29 – Marché public de balayage et de prestations d'entretien des voies et des espaces publics sur la commune de Vigneux-sur-Seine – Signature d'un avenant n° 1

D É C I D E :

- Article 1 : DE SIGNER l'avenant n° 1 au marché public de balayage et de prestations d'entretien des voies et des espaces publics sur la commune de Vigneux-sur-Seine avec la société Nicollin, dont le siège social est 39 rue Carnot, 69190 SAINT-FONS.
- Article 2 : DE PRÉCISER que cet avenant a pour objet de **diminuer la fréquence des prestations de balayage mécanique sur le secteur de la Gare** et que le montant forfaitaire annuel du marché public passe donc de 530 043,00 euros HT à 472 813,00 euros HT soit 520 094,30 € TTC.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 28 décembre 2023.

12. Modification apportée à la régie centralisée de recettes

D É C I D E :

- Article 1 : D'INTÉGRER à la régie centralisée les recettes liées aux encaissements des participations des adhérents des associations sportives d'intérêt local Vigneusienne, à l'espace de remise en forme et salle d'échauffement du Gymnase Maurice BAQUET.

Vigneux-sur-Seine, le 29 décembre 2023.

13. EMAP - signature d'une convention de mise à disposition d'œuvres pour une exposition « se Déployer », avec Madame Elisa GHERTMAN

D É C I D E :

- Article 1 : DE SIGNER avec Madame Elisa GHERTMAN sise au 8 Avenue Gambetta - 94600 Choisy-le-Roi, une convention de mise à disposition d'œuvres pour l'exposition « *se Déployer* », du 16 janvier au 3 février 2024, à l'École Municipale d'Arts Plastiques ainsi que des « *ateliers pédagogiques* » proposés aux adultes ; élèves de l'EMAP et aux usagers extérieurs, (sous réserve du nombre de participants), qui se dérouleront sur l'année 2024.
- Article 2 : DE PRÉCISER que la mise à disposition des œuvres de l'exposition « *se Déployer* » se fera à titre gratuit. « *La présentation du parcours de l'artiste* » et les « *ateliers pédagogiques* » destinés aux adultes élèves de l'EMAP et aux usagers extérieurs, (sous réserve du nombre de participants), représenteraient environ 160 heures de travail, pour lesquels la rémunération se fera selon la délibération du Conseil Municipal n° 08.126 de la ville de Vigneux-sur-Seine, en date du 19 mai 2008 : « Fixation d'un taux horaire brut de vacations pour le compte de l'École Municipale d'Arts Plastiques ».
- Article 3 DE PRÉCISER que la ville de Vigneux-sur-Seine s'engage à couvrir les frais d'assurance pour tout dommage causé aux œuvres exposées (perte, vol, détérioration...) et l'hébergement des œuvres de Madame Elisa GHERTMAN, du 16 janvier au 3 février 2024, soit pour une valeur totale de 34 490 € TTC, ainsi que la conception des affiches/invitations et les frais du vernissage prévu le mercredi 17 janvier 2024, à 18 h 30, à l'École Municipale d'Arts Plastiques, sont à la charge du preneur.

- Article 4 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 29 décembre 2023.

14. Bâtiment – Signature d'un devis pour le remplacement du système incendie de la salle Daniel Féry

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER l'offre de la société LF SYSTEMES, sise 13 rue Maryse Bastié 91230 IGNY pour le remplacement de l'ensemble du système d'alarme incendie de la salle Daniel Féry.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de ces travaux s'élève à 26 564,09 € HT, soit 31 876,91 € TTC.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 10 janvier 2024.

15. Demande de financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 pour le projet « Mise en conformité et modernisation des Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) dans les établissements vigneusiens recevant du public »

- Article 1 : DE SOLLICITER auprès de l'État, la subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 pour le projet « Mise en conformité et modernisation des Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) dans les établissements vigneusiens recevant du public ».
- Article 2 : DE PRÉCISER que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 10 janvier 2024.

16. Demande de financement au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2024 pour le projet « Reprise en sous-œuvre et fondations profondes du centre de loisirs Louis PASTEUR »

D É C I D E :

- Article 1 : DE SOLLICITER auprès de l'État, la subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024 pour le projet « Reprise en sous-œuvre et fondations profondes du centre de loisirs Louis PASTEUR ».
- Article 2 : DE PRÉCISER que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 16 janvier 2024.

17. 2022_03 – Prestations de maintenance préventive, curative et dépannage des portes et portails automatiques, portes piétonnes, barrières levantes et bornes escamotables - Avenant n° 1.

D É C I D E :

- Article 1 : DE SIGNER l'avenant 1 au marché de prestations de maintenance préventive, curative et dépannage des portes et portails automatiques, portes piétonnes, barrières levantes et bornes escamotables, avec la société ERI, située 45 rue de la Prairie 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.
- Article 2 : DE PRÉCISER que cet avenant a pour objet la suppression de trois lignes de la DPGF (Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire) du poste 1, en raison des modifications d'accès apportées par la réhabilitation de l'Hôtel de Ville. Les portes concernées ne seront donc plus sous maintenance.

- Article 3 : DE PRÉCISER que les modifications au marché ont une incidence financière, le montant global et forfaitaire annuel après modification est de 2 629,33 euros HT, soit une diminution de 245,82 euros HT par an (- 8,55 %).
- Article 3 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 janvier 2024.

18. Achat d'un forfait européen pour le lancement des publicités des marchés publics formalisés

D É C I D E :

- Article 1 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le contrat avec la société JOURNAL OFFICIEL (BOAMP), sise 26 rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15, pour un montant global et forfaitaire de 5 400 € HT soit 6 480 € TTC pour 66 unités de publication. Ce crédit de publication est valable pendant 12 mois à compter de la commande.
- Article 2 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 janvier 2024.

19. Ressources Humaines – Animation - Soirée des Vœux au Personnel communal

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER et DE SIGNER le devis présenté par la société « NXP Concept » située au 12, Rue des Cottages 91330 YERRES pour l'animation de la soirée des vœux au personnel communal.
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 9 516 € TTC au budget de l'exercice 2024.

Vigneux-sur-Seine, le 22 janvier 2024.

20. Ressources Humaines – Traiteur – Soirée des Vœux au Personnel communal

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER et DE SIGNER le devis présenté par la société « Un Chef à votre porte » située au 1, Avenue du Général de Gaulle 91450 Soisy-sur-Seine, pour l'organisation du repas à l'occasion des vœux au personnel communal.
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 19 577,25 € TTC au budget de l'exercice 2024.

Vigneux-sur-Seine, le 22 janvier 2024.

21. Ressources Humaines – Location tables et chaises pour la soirée des Vœux au Personnel communal – Soirée Casino

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER et DE SIGNER le devis présenté par la société SP EQUIPEMENT située au 42, rue Monge 75005 PARIS pour la location de tables et de chaises pour la soirée des vœux du personnel communal.
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 925,92 € TTC au budget de l'exercice 2024.

Vigneux-sur-Seine, le 22 janvier 2024.

22. Demande de financement au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2024 pour le projet « Réfection des sanitaires de l'école maternelle Frédéric Joliot-Curie »

D É C I D E :

- Article 1 : DE SOLLICITER auprès de l'État, la subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024 pour le projet « Réfection des sanitaires de l'école maternelle Frédéric Joliot-Curie ».
- Article 2 : DE PRÉCISER que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 janvier 2024.

23. Ressources Humaines – Traiteur - Vœux au Personnel communal (devis complémentaire)

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER et DE SIGNER le devis complémentaire présenté par la société « Un Chef à votre porte » située au 1, Avenue du Général de Gaulle 91450 Soisy-sur-Seine pour la réalisation de prestations supplémentaires à l'occasion de la soirée des vœux au personnel communal.
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 432,43 € TTC sur le budget 2024.

Vigneux-sur-Seine, le 24 janvier 2024.

24. 2023-27 – Fourniture, mise en culture, pose de mâts fleuris, jardinières et arrosage, fourniture de plantes annuelles, bisannuelles, chrysanthèmes et divers végétaux Lots 1, 2 et 3

D É C I D E :

- Article 1 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le marché, pour le lot 1 « Fourniture, mise en culture, pose et dépose de mâts fleuris et jardinières et arrosage des suspensions fleuries » avec la société HORTY FUMEL située lieu-dit Lascoutures à FUMEL (47500), qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant maximum annuel de commande de 95 000 € HT soit 114 000 € TTC.
- Article 2 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le marché, pour le lot 2 « Fourniture et livraison de plantes annuelles, bisannuelles et chrysanthèmes » avec la société LES SERRES DE MANDRES située 12 rue du 11 novembre 1918 à VALENTON (94460), qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant maximum annuel de commande de 70 000 € HT soit 84 000 € TTC.
- Article 3 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le marché, pour le lot 3 « Fourniture et livraison de divers végétaux » avec la société PÉPINIÈRES ALLAVOINE située 4 route de Favreuse à BIÈVRES (91570), qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant maximum annuel de commande de 70 000 € HT soit 84 000 € TTC.
- Article 4 : DE PRÉCISER que le présent marché prend effet à la date de sa notification pour une durée d'un an. Il pourra être reconduit 3 fois tacitement et pour la même durée. En tout état de cause, la durée du marché ne pourra excéder 4 ans.
- Article 5 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 25 janvier 2024.

25. Jeunesse – Commande d'une prestation de séjour à vocation d'insertion sociale par le sport

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER et DE SIGNER le devis présenté par l'association « LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX » sise 26 rue Jean Jaurès 78100 Saint Germain en Laye, pour bénéficier d'un séjour sportif en pension complète de 10 février au 17 février 2024, pour 18 personnes.
- Article 2 : DE PRÉCISER que ce devis est accepté pour un montant total de 13 896 TTC.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant sur le budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 30 janvier 2024.

26. MF21-03 – Achat de fourniture et livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels - Lot 1 : vêtements haute visibilité – Avenant n° 3

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER et de SIGNER l'avenant n° 3 au lot n° 1 « Vêtements haute visibilité » avec la société SECU POINT – 7, rue Henri Becquerel – 77380 COMBS LA VILLE, afin d'augmenter certains prix du BPU jusqu'au 30 juin 2024 inclus à compter de la notification de l'avenant.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de commande du marché reste inchangé.
- Article 3 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 30 janvier 2024.

27. MF21-03 – Achat de fourniture et livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels - Lot 2 : vêtements agents technique – Avenant n° 4

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER et de SIGNER l'avenant n° 4 au lot n° 2 « Vêtements haute visibilité » avec la société SECU POINT – 7, rue Henri Becquerel – 77380 COMBS LA VILLE, afin d'augmenter certains prix du BPU jusqu'au 30 juin 2024 inclus à compter de la notification de l'avenant.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de commande du marché reste inchangé.
- Article 3 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 30 janvier 2024.

28. MF21-03 – Achat de fourniture et livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels - Lot 4 : EPI – Avenant 3.

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER et de SIGNER l'avenant n° 3 au lot n° 4 EPI (Équipement de Protection Individuelle) avec la société SECU POINT – 7, rue Henri Becquerel – 77380 COMBS LA VILLE, afin d'augmenter certains prix du BPU jusqu'au 30 juin 2024 inclus à compter de la notification de l'avenant.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de commande du marché reste inchangé.
- Article 3 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 30 janvier 2024.

29 Signature d'un devis avec l'entreprise Saveurs et Goût (vœux du Maire)

D É C I D E :

- Article 1 : DE SIGNER un devis avec l'entreprise Saveurs et Goût, sise 37 avenue Paul Vaillant Couturier 91270 Vigneux-sur-Seine, pour la mise en place d'un cocktail, dans le cadre de la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire du jeudi 18 janvier 2024.
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 10 539,76 € (dix mille cinq cent trente-neuf euros et soixante-seize centimes) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 31 janvier 2024.

Monsieur le Maire :

Avez-vous des questions sur les décisions ? Madame VIARD.

Madame Nelly VIARD :

Merci. Décision n° 11 : il y a des Vigneusiens qui habitent le quartier de la gare, qui se plaignent depuis fort longtemps du bruit causé par cette balayeuse, qui passe beaucoup trop tôt, à 6 h 00 du matin. Est-ce qu'il serait possible qu'elle passe une heure plus tard ?

Monsieur le Maire :

C'est le même circuit qui passait rue Pierre Marin, où il y avait des plaintes de certaines personnes que cela réveillait. Cependant, on souhaite avoir des horaires décalés pour éviter les bouchons. Il n'y a pas plus agaçant que de partir au travail le matin et de se retrouver dans les bouchons. Ce n'est pas évident de réorganiser les choses mais, dans certains quartiers, grâce au travail de René REAL, on a pu recaler certains horaires. Ça commence dans d'autres quartiers moins denses puis ça passe dans les autres quartiers après le flux des véhicules qui partent au travail. On va reprendre cela en compte.

Madame Nelly VIARD :

Très bien. Décisions n° 19, 20, 21, 23 et 29 : cela concerne les vœux du Maire et les soirées de vœux du personnel. Il y en a quand même pour 41 000 €, à l'heure où il faut faire des économies parce que les temps sont durs. Je voudrais avoir des explications.

Monsieur le Maire :

C'est peut-être pour cela que vous n'avez pas voté le budget !

Madame Nelly VIARD :

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous expliquer ces 41 000 € ? Ce n'est quand même pas rien.

Monsieur le Maire :

Il me semble que ce n'est pas le budget, parce qu'il y avait un plafond à 30 000 €.

Madame Nelly VIARD :

On a fait le calcul.

Monsieur le Maire :

Il y a 9 500 plus 19 000 plus 925 plus 432 ; cela ne fait pas 41 000.

Madame Nelly VIARD :

Il y a 9 500 plus 19 577 plus 925 plus 432, plus 10 539 € pour les vœux du Maire.

Monsieur le Maire :

Attention : les vœux du Maire n'ont rien à voir avec les vœux du personnel.

Madame Nelly VIARD :

Non, mais bon, ça fait quand même 30 000 €.

Monsieur le Maire :

Nous avons aussi les vœux des seniors. On profite de les faire dans la même période pour avoir la même décoration, au lieu de la monter et de la démonter. On fait donc des économies sur ce sujet. Je vous rappelle que les vœux ont été annulés pendant 3 ans du fait de la crise sanitaire. C'était une forte demande du personnel de se retrouver, comme dans n'importe quelle collectivité ou dans n'importe quelle entreprise. Je vous rappelle qu'il y a plus de 500 employés à la commune. Si vous prenez l'entrée, le plat, le dessert, l'animation, le cocktail, la soirée avec un DJ, ça revient à environ 80 € par tête, même pas. Je vous mets au défi de trouver moins cher. Heureusement, on n'a pas la location de la salle.

Madame Nelly VIARD :

Je vois qu'il y a des locations de chaises. On n'a pas ce qu'il faut ?

Monsieur le Maire :

Je vais laisser la parole à Madame MINE, mais je crois que c'est assez cadré et très raisonnable, pour la masse de personnes reçues.

Madame Sophie MINE :

Tout d'abord, je rappelle que le fait d'offrir un temps de convivialité aux agents communaux est largement mérité, au regard de leur implication et des temps assez difficiles dans lesquels ils se trouvent. Ce sont des agents qui sont à la disposition du service public et qui permettent ce service public. En tant que collectivité, il est bien de prendre du temps pour les remercier pour leur engagement. Il y avait environ 350 personnes présentes. L'effort de la Ville pour 350 agents est plutôt une bonne démarche, et une démarche sociale importante.

Concernant les vœux du Maire, vous pouvez souligner le montant, qui reste relativement faible au regard de la prestation. Nous avons optimisé au maximum l'utilisation du COSOM, puisque le matériel est loué pour toutes les prestations. La mutualisation permet de diminuer les coûts. Les dépenses sont donc contrôlées et maîtrisées.

Madame NELLY VIARD :

Très bien, si c'est votre réponse, parfait.

Monsieur le Maire :

J'ai refait le calcul. Les festivités pour le personnel communal, la population et les séniors – dont c'est la seule sortie de l'année pour certains puisque beaucoup n'ont pas les moyens de sortir et d'aller au restaurant – représentent 0,1 % du budget de fonctionnement, pour un moment convivial dans l'année.

Madame Nelly VIARD :

Les séniors ont leur repas annuel.

Monsieur le Maire :

C'est ce que je dis, c'est dans le package.

Madame Nelly VIARD :

Cela ne fait pas partie de ce que je viens d'énoncer.

Monsieur le Maire :

Certes, mais si on rajoute le repas des anciens, cela représente 0,1 % des 45 M€ du budget de fonctionnement.

Madame Sophie MINE :

Comme je vous l'ai expliqué, dans cette ligne budgétaire que vous avez relevée, il y a eu les vœux à la population le jeudi, les vœux au personnel le vendredi, une partie du thé dansant le samedi après-midi pour 450 retraités. Il y a aussi une autre dépense du CCAS pour une galette des rois, un café ou thé et une prestation d'animation. Comme le souligne Monsieur le Maire, je vais faire le parallélisme des formes avec les agents communaux. Un grand nombre de nos retraités présents n'a pas un niveau de retraite très élevé, au contraire. C'est donc un moment attendu, très sympathique, avec une ambiance dansante et chaleureuse. Je rappelle que notre population a majoritairement des ressources très peu élevées. Je pense que c'est un moment important, surtout par les temps qui courent.

Madame Nelly VIARD :

Décision n° 24 : les arrosages des plantes sont-ils sous-traités ? Ce ne sont plus les espaces verts communaux qui s'en occupent ?

Monsieur le Maire :

Les espaces verts servent à planter, etc. Pour acheter un arbre, un arbuste, diverses plantes, et pour les entretenir, c'est effectivement sous-traité. On a quand même une petite serre qui permet de faire pousser certains plants et de réaliser quelques économies. Pour l'arrosage automatique, c'est un prestataire qui l'installe quand le chantier est trop gros pour que notre personnel le fasse. Pour l'arrosage des plantations, c'est une entreprise qui tourne. Je crois que Florian – c'est dommage qu'il ne soit pas

là – nous a proposé un plan de réduction de ce volet, de façon à se concentrer sur d'autres manières de mettre des plantes. Ces arrosages sont donc amenés à disparaître.

Madame Nelly VIARD :

D'accord, très bien.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ? Monsieur DONEKOGLU.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Je voudrais revenir sur ce que disait ma collègue au sujet des montants. Peut-être que, pour nous en donner la juste mesure, il serait bien d'indiquer le pourcentage par rapport au budget, comme vous l'avez fait. C'est beaucoup plus parlant. C'est vrai que 0,1 %, ce n'est rien du tout. De plus, je ne savais pas qu'il y avait 350 personnes reçues. Pour nous donner la juste mesure de la chose, il faudrait indiquer ces informations.

Monsieur le Maire :

Vous étiez présent lors du vote du budget, l'année dernière. Vous avez les lignes dans vos documents et on en discute, en commission puis en Conseil municipal.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Je comprends, mais ce serait vraiment bien d'indiquer cela en pourcentage.

Monsieur le Maire :

Je vous rappelle aussi que pour le personnel communal, nous avons dû annuler toutes les festivités avec la crise sanitaire. Or, c'est un personnel qui était présent pour la continuité du service public. C'est extrêmement important de leur rendre en leur proposant une soirée pour être entre eux et les remercier, leur être reconnaissant.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Sur ce point, on est tout à fait d'accord, il n'y a pas de problème.

Monsieur le Maire :

Très bien. Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ?

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Décision n° 2 : on est en train de parler de système de vidéoprotection.

Monsieur le Maire :

Tout à fait. Il s'agit de la deuxième tranche.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Vous vous imaginez bien que là, je bois du petit-lait. Pour moi, c'est bon, sauf qu'il y a un problème : les caméras qui ne fonctionnent pas. On va rajouter des caméras...

Monsieur le Maire :

Non, c'est pour les réparer. La première phase se termine début mars. Il s'agit de la seconde tranche des caméras, avec des remplacements par du nouveau matériel. Pour la Préfecture, cela reste l'ancien réseau. Ce n'est pas une nouveauté, si vous voulez.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Très bien. Ensuite, décision n° 4 : ce sont des prestataires qui interviennent ?

Monsieur le Maire :

Tout à fait. C'est un prestataire qui fait la réparation de pièces détachées. Cela nous évite de changer une tondeuse alors qu'il suffit de changer un carburateur. Pour le réseau d'arrosage automatique, c'est aussi spécifique à certains sites. Concernant l'égouttage, l'arrachage et l'essouchage, il faut des machines bien spécifiques. C'est aussi du travail en hauteur, qui est interdit pour notre personnel. Il peut

travailler à hauteur d'homme mais dès que c'est au-delà, on est obligé d'avoir un sous-traitant. C'est l'entreprise CHADEL, qui est connue. Pour le désherbage, on voit souvent de l'herbe qui pousse dans les caniveaux. Cela prendrait énormément de temps à nos équipes pour s'en occuper, en plus des ronds-points, des parvis, etc. On a donc une entreprise qui fait passer 5 ou 6 agents deux fois par an.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Je posais la question parce qu'on m'a montré un certain nombre d'arbres qui ont été élagués par l'entreprise venue faire le travail. La personne me disait que ça avait été fait dans une rue mais pas dans la rue en parallèle, alors que les arbres sont de la même essence. La question qui se pose, c'est donc de savoir si quelqu'un fait le tour pour vérifier ce qui a été fait ou pas. Est-ce qu'on demande des comptes aux entreprises qui viennent faire le travail ? La personne se posait des questions mais je n'étais pas en mesure de répondre. Comme je n'en sais pas plus, je vous pose la question.

Monsieur le Maire :

N'hésitez pas à me transférer le contact, puis on fera le lien avec l'élu de secteur. On le fait régulièrement.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Cette personne a déjà rencontré votre chef de cabinet et apparemment, il n'y avait pas d'explication.

Monsieur le Maire :

D'accord. On va suivre cela.

Madame OZENNE, avez-vous des questions sur les décisions ?

Madame Julie OZENNE :

En complément, y a-t-il un plan de gestion des arbres de la commune, afin de connaître leur état et les travaux qui sont faits au fur et à mesure ?

Monsieur le Maire :

Un diagnostic est fait des quartiers de la commune. Par exemple, nous avons des arbres d'un certain âge dans le quartier du Lac, qui n'ont pas le même âge que les arbres du Clos de la Régale, par exemple. Nous avons un plan pour connaître l'état de nos arbres et leurs éventuelles maladies. Cela fait partie du suivi du service des espaces verts, notamment pour la sécurité des piétons.

Madame Julie OZENNE :

Quel est l'organisme qui fait ce diagnostic ?

Monsieur le Maire :

Je n'ai pas le nom là avec moi... Un nouveau marché est en cours. On vous donnera le nom ensuite.

Madame Julie OZENNE :

D'accord. J'attends donc pour poser plus de questions.

Concernant les plantes, vous nous avez parlé de quelqu'un qui vous a proposé un plan pour faire des économies. Est-ce le chef du service des espaces verts ? Vous nous avez parlé d'un Florent, ou Florian...

Monsieur le Maire :

C'est Florian GOURMELON, qui n'est pas là ce soir.

Madame Julie OZENNE :

Ah oui, d'accord ! Il a donc fait une formation pour savoir quelles plantes on pouvait mettre.

Monsieur le Maire :

Il est déjà du métier.

Madame Julie OZENNE :

Très bien, je lui en parlerai pour savoir ce qu'il fait.

Monsieur le Maire :

Bien sûr, il est à votre disposition.

Madame Julie OZENNE :

Décision n° 9 : la dernière fois, je vous avais demandé s'il y avait un bilan des spectacles de la commune, mais je n'ai pas eu de réponses précises à cette question. Je ne sais pas comment cela se passe concrètement. Concernant la création de cette régie d'avance, en quoi cela va-t-il consister ? Qu'est-ce que cela va donner de nouveau ?

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas lié à la programmation. Je vais laisser la parole à Madame MINE, mais je vous rappelle que normalement, les décisions sont présentées pour information. On en discute mais en fait, on fait le travail de la commission.

Madame Julie OZENNE :

Je sais bien, mais je ne suis pas dans cette commission.

Monsieur le Maire :

Je sais que Monsieur DONEKOGLU était pris. Je comprends, ce n'est évidemment pas un reproche. Je sais que vous êtes toujours présent quand vous le pouvez. Lors de la dernière commission, Monsieur GRUERE m'a dit qu'il n'y avait personne.

Madame Julie OZENNE :

Je m'excuse, et c'est vraiment avec regret que je n'ai pas pu y aller à la dernière minute.

Monsieur le Maire :

Je sais mais ce qui est délicat, c'est qu'on est là pour voter des délibérations et qu'on parle des décisions qui ont été vues en commission. Cependant, on va vous répondre, Madame OZENNE, comme on vous a toujours répondu.

Madame Julie OZENNE :

Merci beaucoup.

Monsieur le Maire :

Madame MINE.

Madame Sophie MINE :

J'aimerais bien avoir une précision sur ce que vous attendez de ce bilan. Qu'est-ce que vous appelez un bilan de l'action ? La dernière fois, on a déjà répondu. On vous a expliqué la manière dont on procédait sur la question de la programmation.

Concernant la régie de dépenses, qui nous permet de fonctionner de manière plus efficace et plus rapide. Par exemple, la dernière fois, un artiste est arrivé à deux heures de la prestation. Il avait demandé des kiwis mais nous n'en avons pas ; je suis donc allée en acheter un. Il s'agit aussi de nous permettre de pallier un manque de clous pour le marché de Noël, etc. Cela nous permet de faire de toutes petites dépenses, avec un tout petit budget de 2 000 €. En tout cas, cela facilite grandement le quotidien des collègues de ce service.

Je repose ma question : qu'est-ce que vous entendez par bilan ?

Madame Julie OZENNE :

Avec le délégataire qu'on a pour les autres théâtres, on a un rapport qui permet de voir quelles sont les dépenses pour chaque spectacle. Cela nous permet de voir ce qui est mis en avant, où sont les pertes et comment on peut améliorer les choses. La régie va être une bonne avancée, mais je voudrais les mêmes rapports que ceux que donne la société pour les autres théâtres.

Madame Sophie MINE :

Cela n'a rien à voir avec la décision, on est bien d'accord. C'est une autre question.

Madame Julie OZENNE :

Ça va quand même un peu avec...

Madame Sophie MINE :

Pas du tout, cela n'a rien à voir. Vous qualifiez cela de « pertes » ; je qualifie cela « d'investissements ». À partir du moment où la Ville met du budget dans la culture, on n'est pas dans de la perte mais dans de l'investissement, avec de l'ouverture culturelle. La culture, ça coûte forcément. Quand on fait un spectacle, on a des recettes en face, mais on a fait le choix d'un tarif extrêmement bas – et vous l'avez voté – pour pouvoir permettre un accès à la culture à tous. Effectivement, il y a un reste à charge de la Ville mais pour moi, ce n'est pas synonyme de perte mais d'engagement et d'investissement, et je le soutiens. Concernant le bilan de chaque programmation, il est évidemment possible de le faire puisque nous l'avons au détail près. Pour moi, c'est important de rappeler qu'on a un reste à charge et que c'est un investissement important pour la collectivité et les concitoyens.

Madame Julie OZENNE :

C'est justement ce reste à charge qui permet d'ajuster la communication et des tas de choses. C'est pour ça que c'est essentiel, ce genre de document, mais là, on ne l'a pas. J'aimerais l'avoir un jour, merci.

Madame Sophie MINE :

Il est possible de l'avoir, il n'y a pas de souci. Je suis désolée d'insister, mais le mot « perte » me gêne un peu.

Monsieur le Maire :

Merci. On va pouvoir passer aux délibérations inscrites à l'ordre du jour.

1. Budget 2024 – Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire :

Je vais vous présenter ce débat d'orientations budgétaires en l'absence de Monsieur Joël GRUERE, qui vous prie d'excuser son absence de ce soir, car il est souffrant. Je l'ai vu très souvent en Mairie depuis des mois pour travailler sur ce document, qu'il regrette vraiment de ne pas pouvoir présenter comme il le fait chaque année avec tout son talent.

Je remercie aussi les services des finances pour l'élaboration de ce débat d'orientations budgétaires.

Comme vous le savez, le Maire présente au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cela permet d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité, de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et de donner les priorités du budget primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel, mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la procédure budgétaire.

Dans un contexte économique international où l'économie mondiale a affiché une croissance modérée en 2023, les niveaux d'inflation élevés ont incité la plupart des banques centrales à resserrer leur politique monétaire. Pour l'exercice 2024, les investisseurs anticipent une baisse des taux ou, en tout cas, une pause dans les hausses. Les conséquences du resserrement monétaire ont persisté. Elles ont eu un impact sur les signes économiques et confirment un ralentissement de la croissance mondiale.

Au niveau européen, la croissance demeure pratiquement inchangée. Les exportations ont stagné et les perspectives ne semblent pas plus encourageantes pour les prochains mois. Les prévisionnistes anticipent une croissance limitée à seulement 0,5 % pour l'ensemble de l'année 2023, suivie d'une accélération à plus de 1 % en 2024.

Le contexte économique national montre un fort niveau d'inflation en France, que nous subissons tous. Le ralentissement devrait se poursuivre. En 2022, les prix de l'énergie ont augmenté mais le dispositif du « bouclier énergétique » a fait remonter l'inflation à +7,3 %. Depuis, la France connaît une baisse de l'inflation à 5 %, ce qui reste très élevé. On peut espérer que malgré les tensions dans le monde, l'inflation ne remontera pas trop, même si elle risque de le faire à court terme. L'évolution de l'emploi en France montre qu'en 2023, malgré une tendance toujours positive sur le marché du travail, l'emploi a ralenti en raison d'une économie moins dynamique. Le taux de chômage est passé à 7,2 % de la population active. Nous espérons une reprise de l'emploi en 2024 avec une baisse du taux de chômage. Malheureusement, je pense que le ralentissement de la croissance économique ne va pas arranger les choses.

Concernant les finances communales, la crise énergétique a eu de grandes répercussions, avec la hausse des coûts de l'énergie mais également des matières premières. Néanmoins, la Commune a réussi à modérer ses dépenses grâce à une gestion financière responsable, avec des mesures d'efficacité énergétique – sauf l'école Yves Duteil, avec le radar de l'ampoule qui ne fonctionne plus. En tout cas, on a pu faire un raccordement de nos équipements en géothermie, ce qui a ses effets puisque nous sommes moins touchés par les pics des hausses d'électricité et de gaz. Nous avons plutôt une hausse assez linéaire qui permet d'absorber le choc, contrairement à d'autres collectivités.

Nous avons aussi redoublé d'efforts pour rester attentifs aux besoins des habitants. Je remercie les Maires Adjointes de quartier pour les Conseils de quartier, les « cafés croisés » qui ont été renforcés pour favoriser la communication avec les Vigneusiens. Cela nous permet de répondre à ces différentes attentes dans nos orientations budgétaires pour 2024, sachant que ce ne sont plus forcément les mêmes qu'en 2019 ou 2020. On s'adapte avec le contexte qui change régulièrement dans le monde et en Europe, afin de présenter des orientations budgétaires qui collent à la réalité.

En 2024, la Commune va vous présenter des priorités très claires en matière de fonctionnement. Notre objectif est de réduire les dépenses. Je ne vous cache pas que la situation est complexe. Les mesures nationales, qui impactent notamment le chapitre des charges de personnel, sont couplées à une inflation prévue à hauteur de 3 %, ce qui impose un défi financier.

Du côté des recettes, nous avons aussi fait beaucoup d'efforts. Je remercie les services. Il a été décidé de ne pas augmenter les impôts locaux. Cela fait diminuer nos marges de manœuvre, mais en baissant nos dépenses de fonctionnement et en allant chercher des recettes ailleurs en subventions, nous pourrions affronter l'avenir plus sereinement. Je ne vous cache pas que c'est de plus en plus difficile. Les critères sont de plus en plus compliqués à atteindre pour obtenir des subventions, puisque nous ne sommes pas la seule collectivité touchée par la crise. On a un service compétent en la matière, qui ramène de bons résultats pour la collectivité ; on peut s'en féliciter. Nos recettes de fonctionnement augmentent de 5 % par rapport à 2023, soit de plus de 2 M€, pour atteindre 45 M€ environ. Je ne rentre pas dans les détails puisque ce sont des orientations budgétaires. Je vous rappelle que nos principales ressources sont les impôts, les taxes et les dotations de l'État, à hauteur de 95 %.

Les dépenses de fonctionnement diminuent de plus de 4 % par rapport au BP 2023, soit environ 1,8 M€. Le total est de 40 M€. Nos principales dépenses sont évidemment les charges de personnel.

En 2023, nous avons eu de bons résultats en termes d'autofinancement brut, à hauteur de 5,46 M€. Nous n'avons pas mobilisé d'emprunt, ce qui permet de faire un gros travail sur la dette de la Commune. Il me semble qu'en 2019, nous étions à 29 M€. Grâce au travail des services pour la gestion de nos finances, nous atteignons aujourd'hui 25 M€ d'endettement.

Nous avons réalisé près de 8 M€ d'investissement en 2023 :

- La rue Gaston Grinbaum à hauteur de 600 k€ ;
- L'acquisition de la parcelle de la CPAM pour le futur pôle du centre culturel intercommunal ;
- La poursuite des travaux d'accessibilité des bâtiments publics ;
- La vidéoprotection, dont nous avons parlé ;
- La rénovation de l'éclairage public en LED ;
- Notre plan d'action pour la sobriété énergétique ;
- Des travaux structurants au sein de nos groupes scolaires à hauteur de 450 k€, et de nos équipements sportifs à hauteur de 250 k€.

Pour 2024, on vous présentera le budget dans quelques semaines. Les recettes de fonctionnement sont estimées à 44 M€, en augmentation de 2 % par rapport au BP 2023. Nos deux ressources principales sont toujours les impôts et les taxes, qui n'augmenteront que de 2 %, et les dotations qui augmenteront de moins de 1 %. Cela vous montre que nous avons moins de dotations par rapport à l'inflation ; on peut donc considérer que c'est une baisse. Il en sera de même pour les services des Domaines et les autres produits de gestion courante.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 42 M€, en augmentation de 1 % par rapport au BP 2023. Je tiens à souligner la rigueur de nos services, par rapport à l'inflation notamment. Cela relève presque de la magie ! Nous sommes extrêmement rigoureux pour maintenir au mieux nos dépenses. Cela représente très clairement une baisse, dont on peut se féliciter. On continuera dans ce sens. Cette évolution prévisionnelle s'explique par 3 facteurs : l'inflation, dont nous avons parlé, avec la hausse générale des coûts, l'impact de mesures nationales annoncées par le Gouvernement au titre des charges de personnel, et le Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Je ne vais pas vous faire un retour sur l'ensemble des chapitres, dont le principal est le 012 sur les charges de personnel. Nous avons une augmentation de près de 1,38 M€ en 2024, dont près de 1 M€ d'obligations. Ce ne sont pas des décisions de la collectivité mais des mesures nationales. Il y a l'augmentation du point d'indice de la fonction publique de 1,5 %, la réforme de la grille des rémunérations pour les fonctionnaires, l'attribution de rémunérations supplémentaires à l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024, le GVT (120 k€), des mesures en faveur d'un meilleur remboursement des frais de transport entre le domicile et le travail, qui passe de 50 % à près de 75 %, et l'augmentation de 1 % des cotisations retraites (110 k€). Si nous n'avions pas toutes ces obligations, nous serions de très bons élèves en termes de masse salariale. Cela vous montre à quel point nous devons jongler pour trouver les moyens de maîtriser la masse salariale. L'augmentation n'est en effet pas due à des embauches mais à ces obligations. Nous avons d'ailleurs moins de personnel, puisque c'est un travail que nous avons commencé à faire sur les départs à la retraite, qui ne sont pas remplacés mais mutualisés entre d'autres personnes dans le cadre d'une nouvelle organisation. Nous avons aussi l'accompagnement à la mobilité externe, des départs à la

retraite pour des situations complexes, des reclassements. Nous poursuivrons ce travail en 2024. C'est l'objectif de nos services.

Concernant la section d'investissement, certaines dépenses prévues en 2023 sont reportées en 2024, en fonction des projets réalisés :

- Projet de rénovation urbaine de la Prairie de l'Oly : 44 k€ ;
- Programme de renouvellement urbain de la place du 8 mai : 366 k€ ;
- Opérations de voirie : 1,9 M€, avec la réfection de la rue Alexandre Dumas qui est très empruntée et très abîmée (656 k€), de la rue de la Fontaine (575 k€) et d'une portion de la rue Pierre Brossolette (270 k€). Ces orientations pourront évidemment être adaptées en fonction des conditions climatiques ou des urgences éventuelles. Dans notre plan de voirie, nous essayons de tourner entre les quartiers. Nous avons travaillé sur le quartier de la gare il y a quelques années, puis sur la rue Grinbaum. Nous nous dirigeons désormais vers le quartier du Lac ;
- Rénovation du patrimoine bâti : rénovation de l'Hôtel de Ville (622 k€), rénovation thermique de la Mairie annexe (1 M€), réhabilitation du Service Éducation (245 k€) ;
- Poursuite de la rénovation du réseau d'éclairage public : 575 k€ ;
- Rénovation du dispositif de vidéoprotection : 540 k€ ;
- Aire de jeux au parc du Gros Buisson : 90 k€. Cela agrémentera aussi la livraison de notre future salle des mariages, salle du Conseil municipal et salle des expositions ;
- Travaux au sein des écoles : 3,2 M€ ;
- Travaux dans les crèches : 35 k€ ;
- Amélioration du gymnase Pardoux : 105 k€, pour traiter des problèmes d'infiltration ;
- Aménagement d'espaces verts : 200 k€ ;
- Acquisition d'équipements informatiques et de mobiliers, et rehausse de la sécurité du réseau informatique : 1 M€. Vous savez que nous ne sommes pas à l'abri de piratages. De nombreuses collectivités ont été touchées ces derniers temps. Nous avons nous-même été touchés durant l'été 2022.

Nous avons aussi des recettes de fonctionnement. J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons :

- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) : 1,7 M€ ;
- Des taxes d'aménagement : 15 k€ ;
- Des subventions ou des contrats pour financer les investissements. Récemment, nous avons signé avec le Département le contrat « Terre d'avenir » à hauteur de 2,4 M€, pour la salle des mariages, la réhabilitation de l'Hôtel de Ville et du groupe scolaire Pasteur, avec son centre de loisirs.
- Nous allons signer le contrat régional pour 1 M€, fléché vers les mêmes opérations. Il y a eu un gros travail des services pour obtenir ces subventions ;
- Nous avons également sollicité le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 28 k€, pour la mise aux normes des plans particuliers de mise en sécurité de nos écoles (PPMS) ;
- Sur un sujet beaucoup plus léger mais très important, 6 k€ sont accordés pour le développement de ruchers pédagogiques ;
- 5 300 € de « bouclier sécurité » pour l'acquisition d'équipements policiers. Il me semble que cela va concerner les caméras piétons dont nous allons équiper nos policiers ;
- 90 k€ de la région pour la vidéoprotection ;
- Des subventions dédiées aux travaux d'isolation et de réfection de la toiture de l'établissement Louise Michel : 125 k€ ;
- Une subvention de la Région pour le développement de l'atelier culinaire qui est dans le bâtiment accolé au CCAS : 100 k€ ;

- Une subvention pour la modernisation de l'éclairage public : 100 k€ ;
- Une subvention du Fonds Vert pour la rénovation énergétique de la Mairie annexe : 90 k€ ;
- Une subvention pour le programme santé des équipements sportifs : 40 k€.

Des subventions sont reportées de 2023 à 2024 pour un montant de 2,84 M€.

Notre épargne brute, qui est le surplus des recettes réelles par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, finance la section d'investissement et contribue à l'autofinancement de la collectivité. Le tableau de la page 26 vous montre son évolution depuis 2017. Vous voyez que cela fluctue, avec un pic de 2017 à 2020, puis la crise sanitaire et une remontée progressive.

En page 28, notre capacité de désendettement a diminué, mais nous n'avons pas procédé à de nouveaux emprunts en 2023. Il va falloir être extrêmement prudent pour l'avenir, car il est de plus en plus difficile de se projeter sur les années futures. Même si les chiffres sont bons en termes d'endettement ou d'épargne, tout peut basculer en l'espace d'une année. Nous avons des dépenses et des obligations qui peuvent arriver en cours d'année, aussi est-il extrêmement difficile pour les collectivités de gérer convenablement leurs finances. La consigne est donc de rester extrêmement prudent, notamment sur les emprunts. Monsieur DONEKOGLU, nous avons eu une discussion à ce sujet au Conseil municipal lorsque les taux étaient très bas. Aujourd'hui, ce n'est plus forcément le cas. Nous voulons garder le cap de nos 8 ans de désendettement. Nous n'avons pas emprunté en 2023 mais nous allons le faire en 2024, en jouant prudemment sur les taux et en dégagant le maximum d'autofinancement.

Voilà ce que je voulais dire pour introduire ce débat d'orientations budgétaires. J'imagine que le Conseil municipal s'associe à moi pour remercier Joël GRUERE pour tout le travail effectué, ainsi que madame Gaspal, nos Directeurs généraux adjoints et notre Directeur général des services pour le travail de cette année 2023. L'année 2024 sera encore plus compliquée que 2023. Il va falloir se retrousser les manches afin de pouvoir vous présenter un débat d'orientations budgétaires pour 2025 qui restera, j'espère, dans les mêmes conditions.

Je vous propose de vous présenter également le rapport d'orientations budgétaires du Centre médico-psycho-pédagogique de Vigneux-sur-Seine, afin que nous puissions ensuite débattre sur ces deux volets.

En 2023, nous avons signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour une durée de 5 ans avec l'ARS. Ce CPOM fixe des objectifs et établit des modalités de financement pluriannuel par l'Assurance Maladie pour les établissements et services entrant dans son périmètre. La dotation globalisée commune est accordée pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, en regard avec les objectifs réalisés par le CMPP. Elle est calculée à partir de la base de financement (budget base 0) à la date d'entrée en vigueur du présent contrat. Pour 2024, le montant de cette dotation est d'environ 900 k€. Il sera divisé par 12 et versé chaque mois. Le budget 2024 respecte le montant de la DGCL en prenant en compte le réalisé de l'exercice 2023, la hausse des prix et le recrutement en cours.

Depuis plusieurs années, le CMPP est confronté à la difficulté de recrutement de thérapeutes. La situation devient de plus en plus compliquée, notamment en ce qui concerne la prise en charge des nouveaux patients. Nous en avons discuté. Une étude de passation du CMPP en mode associatif est en cours de réalisation. Une convention de partenariat d'un an sera mise en place entre la Ville et l'association, dans un premier temps pour la mise à disposition d'un médecin directeur et dans un second temps pour la cession de l'activité. Nous serons extrêmement prudents, cette année, pour voir avec l'association et les médecins si cela correspond bien à nos attentes. Nous avons comme projet l'agrandissement du CMPP à terme, avec la rénovation du PRIR du 8 Mai. On pourra déplacer la PMI sur la place du 8 Mai et utiliser ses anciens locaux pour agrandir notre CMPP et accueillir de nouveaux patients.

Depuis plusieurs mois, nous sommes en cours de recrutement d'un médecin directeur. Nous avons deux psychologues à mi-temps, deux à plein temps, un psychomotricien à 80 %, un orthophoniste à mi-temps en cours de recrutement, un orthophoniste à plein temps en cours de recrutement et un psychopédagogue à mi-temps en cours de recrutement. Vous le voyez : nous sommes en souffrance. Nous ne sommes évidemment pas la seule collectivité dans ce cas. C'est pour cela que nous travaillons avec une association qui a beaucoup plus de réseaux pour faire des mutualisations. Nous espérons donc pouvoir recruter plus facilement. Nous avons également un agent d'entretien, un responsable administratif, un adjoint, un secrétaire médical.

Nous poursuivons le transport des enfants. Une navette municipale est mise en place avec un chauffeur et un accompagnateur. Nous avons 59 enfants en file d'attente en orthophonie, 17 en psychothérapie, 32 en psychomotricité, 93 en consultation, 17 en bilan, 14 en groupe et 31 en psychopédagogie. C'est pour cela qu'on s'est penché sur le dossier pour voir comment réduire ces files d'attente. Pour cela, il faut recruter. Nous avons les postes ouverts et financés par l'ARS, mais nous n'avons pas les personnels en face.

Les montants de recettes de la section d'exploitation s'élèvent à environ 900 k€.

Les dépenses sont de 51 k€. Ce montant a augmenté par rapport à l'exercice 2023, à la suite de l'augmentation des prix des fournitures administratives et des coûts des fluides. Les frais enregistrés comptables pour l'entretien et la réparation des bâtiments s'élèvent à 3 500 €. La maintenance est à 4 000 €, l'assurance à 400 €, l'eau à 2 000 €, l'électricité à 3 000 €, le chauffage à 5 500 €, le transport d'enfants à 4 500 €, les frais d'affranchissement à 1 200 €, les frais de télécommunication à 2 800 €.

Pour les dépenses de personnel, le budget 2024 est de 776 k€. Il augmente par rapport à 2023 à la suite de l'intégration du montant total que l'ARS nous a octroyé pour les nouveaux recrutements, et pour l'augmentation du temps de travail de thérapeutes déjà en poste.

Les dépenses afférentes à la structure s'élèvent à 63 k€. Nous avons reconduit le montant validé par l'ARS dans le budget exécutoire 2022.

En termes de répartition d'effectifs, il y a 80 % de femmes et 20 % d'hommes dans la structure.

Voilà ; j'en ai terminé pour les rapports d'orientations budgétaires du CMPP et de la Commune. Je laisse place au débat, si vous le voulez bien. Madame VIARD, allez-y, je vous en prie.

Madame Nelly VIARD :

Monsieur le Maire, vous nous avez énoncé des tas de chiffres. Ça aurait été bien d'avoir l'annexe parce que là, franchement, ce n'est pas possible...

Monsieur le Maire :

Ce n'est qu'un débat d'orientations budgétaires. Il y a 0,1 % des chiffres par rapport au budget qu'on va présenter dans quelques semaines !

Madame Nelly VIARD :

Vous nous déroulez des chiffres ; on aurait pu discuter sur ces chiffres, sur certains points.

Monsieur le Maire :

Bien heureusement, vous êtes accompagnée de Monsieur DONEKOGLU, qui a les documents.

Madame Nelly VIARD :

Non, il n'a pas les documents non plus. Il n'a pas les annexes non plus. Personne n'a les annexes. Vous non plus, vous n'avez pas les annexes. Personne n'a les annexes.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Je les ai juste sur le téléphone.

Monsieur le Maire :

Nous avons l'accusé de réception par mail. Vous avez donc bien reçu le document. Cela veut dire que vous avez pu les consulter. Quand vous dites si vous êtes présents ou pas au Conseil municipal, nous avons un logiciel qui justifie que vous avez bien reçu les documents.

Madame Nelly VIARD :

Il n'y a pas de problème, Monsieur le Maire, mais c'est pour en discuter ici en Conseil municipal qu'il serait quand même intéressant d'avoir ça sur papier. Cela me semble la moindre des choses, surtout pour les budgets. Ce n'est pas possible de discuter sans ça. Ceci dit, nous allons prendre acte de la présentation du rapport, il n'y a pas de problème.

Monsieur le Maire :

Je vous ai effectivement présenté le rapport. Monsieur DONEKOGLU, vous siégez aussi au Conseil communautaire, où il y a beaucoup de Conseillers. Nous sommes tous logés à la même enseigne. Vous voyez bien qu'on procède de la même manière.

Madame Nelly VIARD :

Durant le précédent mandat, nous avons les annexes...

Monsieur le Maire :

C'est vrai, mais il n'y avait pas la transmission électronique, il n'y avait pas la numérisation de tout. Ce n'est pas propre à Vigneux-sur-Seine, ce qu'on présente. Le Conseil communautaire fait exactement pareil, comme les Villes de Montgeron, de Draveil, etc.

Madame Nelly VIARD :

Les autres font ce qu'ils veulent.

Monsieur le Maire :

Très bien. Avez-vous d'autres points de débat sur les grandes lignes du rapport d'orientations budgétaires ?

Madame Julie OZENNE :

Le ROB est un document qui vise à favoriser la démocratie participative entre nous tous, tous les élus qui sont là. J'aurais aimé savoir combien de personnes l'ont lu et combien de personnes sont capables de débattre avec nous, là, tous ensemble. Voilà ; c'est juste pour savoir.

Monsieur le Maire :

Nous avons quitté l'école il y a quelques années. Nous n'avons donc pas besoin de professeur...

Madame Julie OZENNE :

Non, mais qui a vraiment lu le ROB parmi nous tous ?

Monsieur le Maire :

Nous avons un Bureau municipal, dans lequel nous l'avons abordé. Nous avons un Maire Adjoint aux Finances qui nous présente les choses. Nous avons différentes commissions où les élus siègent. Je crois même que ça a duré 2 heures, et il n'y avait pas de membres de l'opposition. Tout le monde a reçu les documents. Évidemment, si vous me demandez ce qui est écrit exactement en page 27, je ne le sais pas.

Madame Julie OZENNE :

Justement, c'est là où je voulais en venir. À un moment donné, vous nous dites : « page 26 ». On se regarde un peu tous, mais où est la page 26, puisqu'on n'a pas les documents ? Je rejoins Madame VIARD : ce n'est pas si évident que ça de vous suivre, en fait. Voilà, c'était juste un petit point d'arrêt comme ça. C'est intéressant, parce qu'on est censé discuter. Vous, vous en avez discuté entre vous mais moi, je suis un peu dans la déconvenue parce que je ne sais même pas ce que vous pensez. Je vois les efforts que vous avez faits, il n'y a pas de souci. Je vais vous encourager. Des efforts ont été faits sur l'endettement, etc. Il n'y a aucun souci, mais je trouve ça dommage...

Monsieur le Maire :

Madame OZENNE, il faut comprendre que c'est aussi votre position, dans l'opposition. Dans la majorité, tous les élus ont une délégation. C'est la retranscription, dans le débat d'orientations budgétaires, de chacune de leurs délégations : l'enfance, c'est Monique, les travaux, c'est Fernando, etc. Un Maire seul ne pourrait pas le faire. Il y a des services, des directeurs, des élus de secteur. Chaque élu connaît son domaine. Je vais peut-être dire une bêtise, mais peut-être que Florian GOURMELON, aux espaces verts, n'est pas au courant de ce qui se passe en vidéoprotection gérée par Nicolas ALLEOS, vous voyez. C'est une équipe.

Madame Julie OZENNE :

D'accord. Tout le monde a parlé de tous ses éléments et le ROB, c'est la traduction de tout ce que vous avez pu dire pendant ces réunions ?

Monsieur le Maire :

Exactement. Ensuite, pour le budget, on met cela avec des chiffres.

Madame Julie OZENNE :

D'accord, très bien.

Madame Monique BAILLOT :

Je voudrais dire qu'on peut se féliciter de toutes les subventions qui ont été demandées auprès de la Région, du Département et de l'État. On va faire des choses dans les écoles. Par exemple, dans l'école Louis Pasteur, il va y avoir des travaux titanesques. Grâce à toutes ces subventions, on va essayer de réaliser le mieux possible la réhabilitation de cette école. Je crois que c'est aussi ça qu'il faut retenir.

Madame Sophie MINE :

Je trouve que c'est intéressant d'avoir cette vision. On est un peu un patchwork. Chacun a sa pièce, et le ROB est la couverture finale, un beau dessus de lit. Je comprends votre question, qui est importante, mais je ne doute pas que mes collègues aient pris le temps de lire ce document. Je le lis sur ordinateur, c'est une question d'habitude. Vous dites que vous n'avez pas eu les annexes, vous les avez eues, mais pas sous format papier.

Madame Julie OZENNE :

On les a eues mais pendant la présentation, ce n'est pas facile de suivre.

Madame Sophie MINE :

Ce que je veux dire, c'est que le Conseil municipal est retranscrit. C'est important qu'il soit écrit que vous avez les annexes, mais sous format dématérialisé. La demande, c'est de les avoir sous format papier. En tout cas, vous êtes en possession des annexes. Effectivement, c'est un document assez lourd à absorber. Ce n'est pas rien. C'est le fruit d'un travail collectif pour aboutir à cela. C'est un énorme travail. Bien évidemment, on ne le fait pas tout seul, chacun dans sa délégation avec son responsable. Il y a la coordination de la Direction générale et du Service Finances.

Madame Julie OZENNE :

Une petite question technique : ça vous a pris combien de temps, pour rédiger le ROB ?

Monsieur le Maire :

Nous avons commencé les premières notes de service au personnel en juillet, pour donner des objectifs en termes de préparation du budget. Les premières commissions ont eu lieu début octobre. Ça s'est terminé début janvier, avec les investissements.

Madame Julie OZENNE :

D'accord. Quand on arrive ici, c'est donc juste nous qui allons poser des questions. Tout le travail a été fait en amont entre vous tous. Tout le monde est au courant de ce qui se passe dans la commune.

Monsieur le Maire :

C'est fait en commission. Certains élus siègent dans certaines commissions.

Madame Julie OZENNE :

D'accord, très bien. Au niveau des subventions, en Conseil communautaire, on va bientôt faire passer des fonds de concours pour les pistes cyclables. On rénove de la voirie à Vigneux, mais je ne vois aucune subvention en rapport avec ces fonds de concours.

Monsieur le Maire :

Cela passe directement par l'Agglomération. On ne le met pas dans notre budget.

Madame Julie OZENNE :

En fait, vous ne demandez pas de subvention à l'Agglomération ?

Monsieur le Maire :

Le Val d'Yerres Val de Seine a voté un plan. C'est lui qui est concerné.

Madame Julie OZENNE :

Je le sais très bien, mais on ne voit pas de subvention concernant les pistes cyclables, par exemple.

Monsieur le Maire :

C'est l'Agglomération qui finance en direct, je pense. Les premiers investissements vont porter sur les pistes structurantes, sur les gros morceaux qui sont notamment à Épinay. Ensuite, ça va partir ailleurs. Pour le secondaire, à Vigneux, on va pouvoir refaire les tracés. Il y a quelques pistes cyclables à Vigneux ; ce qu'on souhaite, c'est qu'elles soient raccordées, parce que ce sont des morceaux qui ont été faits dans des quartiers nouveaux. Vous avez une grande portion de pistes cyclables, par exemple, dans l'avenue de la Tourelle, qui doit être raccordée à Montgeron et à Draveil. Pour l'instant, on n'a pas ces jonctions. On a aussi Maurice Garin à raccorder. Ce qu'on essaye de faire, c'est de raccorder toutes les communes par des axes structurants. Ensuite, on travaillera en secondaire. C'est intéressant, parce qu'on participe à différentes commissions à l'Agglomération. Pour le moment, c'est un gruyère. À Vigneux, l'avenue de la Concorde a une piste cyclable qui mène jusqu'à la gare mais quand vous arrivez sur Barbusse, il n'y en a plus. Vers la Tourelle, il n'y a plus rien à Draveil alors qu'on peut aller jusqu'à Montgeron. Le but est donc de raccorder tous les axes structurants entre les collectivités et ensuite, on s'occupera du secondaire. Il s'agit notamment des reports sur les gares routières, sur les gares RER, sur les zones d'activité, etc. Il y a des priorités en ce sens.

Je vous invite à venir en Conseil communautaire, le jour où il y aura la présentation du plan.

Madame Julie OZENNE :

Il y en a deux à Draveil et une à Boussy, en ce moment. C'est pour cela que je me demande pourquoi des voies comme Brossolette, par exemple, n'en font pas partie à Vigneux.

Monsieur le Maire :

Je vous rappelle qu'il y a 9 communes...

Madame Julie OZENNE :

Ce que je vous explique, c'est qu'au prochain Conseil communautaire, il y aura deux voies à Draveil, alors qu'elles ne sont pas structurantes.

Monsieur le Maire :

Chaque année, il y aura des travaux sur des pistes cyclables entre les 9 communes. Vous vous imaginez bien que tout ne va pas être fait en même temps.

Madame Julie OZENNE :

Oui mais sur Brossolette, il n'y a pas besoin d'une piste cyclable ?

Monsieur le Maire :

Je vous répète qu'il y a 9 communes dans l'Agglomération. Quand vous noyez Brossolette dans les 9 communes, ce n'est pas la priorité. Les priorités, ce sont les reports sur les gares, les axes structurants. C'est ce que je vous disais. Si vous prenez la Tourelle, par exemple, vous avez une rupture. De plus, je vous rappelle que c'est une route départementale. L'objectif, c'est de raccorder les communes par des axes structurants. Vous me parlez de Brossolette : c'est une rue secondaire. Cela se fera sur plusieurs années. On travaillera le secondaire quand le primaire sera fait dans l'ensemble de nos 9 communes.

Madame Julie OZENNE :

Mais vous envisagez bien de réhabiliter la rue Pierre Brossolette, non ?

Monsieur le Maire :

Mais pourquoi me parlez-vous de Brossolette ?

Madame Julie OZENNE :

Parce que ça fait partie du plan...

Monsieur le Maire :

Mais pourquoi Brossolette ?

Madame Julie OZENNE :

Je ne sais pas, c'est un exemple.

Monsieur le Maire :

Brossolette est une route secondaire. On va plutôt raccorder Tourelle, Paul Vaillant-Couturier et Maréchal Leclerc, car ce sont des voies traçantes. On va peut-être commencer par le primaire avant le secondaire. C'est un peu comme pour la géothermie.

Madame Julie OZENNE :

C'est votre point de vue, il n'y a pas de souci. Tout ce qu'on voit, c'est qu'il n'y aura toujours pas de pistes cyclables aménagées. Je rappelle d'ailleurs que celle de Concorde n'est pas fonctionnelle.

Monsieur le Maire :

Comme je l'ai dit, il y a des ruptures.

Madame Julie OZENNE :

Ce n'est pas une question de rupture ; c'est le bout qui est en place qui n'est pas fonctionnel. On doit traverser des passages cloutés, etc. Ce n'est pas du tout fonctionnel.

Monsieur le Maire :

D'accord...

Madame Julie OZENNE :

Je sais que vous n'êtes pas au fait de tout cela, mais sachez-le.

Monsieur le Maire :

Je ne suis pas au fait de tout cela, mais je peux vous dire que le Conseil communautaire a voté le premier plan de liaisons douces grâce à notre Conseil municipal. Ça n'existait pas auparavant. Nous sommes à l'origine de ce plan.

Madame Julie OZENNE :

Je suis au courant de ça.

Monsieur le Maire :

Ce plan permet aussi d'obtenir des subventions et d'avoir une cohérence entre les territoires. Vous savez qu'il y a un Conseil communautaire : je vous invite à y venir. Nous sommes aussi à l'initiative du regroupement et des mutualisations de l'offre des lignes de bus. Ce n'était pas fait avant. Ça fait 40 ans qu'on rajoute des lignes à droite et à gauche, sans aucune cohérence. Il y a des doubles bus qui passent au même endroit ; l'un est vide alors que l'autre est plein. Nous sommes donc en train de faire ce travail, qui est également de la liaison douce. On aurait pu faire ça il y a 30 ans mais à cette époque, j'avais 11 ans ! Nous avançons donc, Madame OZENNE. De même, le lac Montalbot n'est pas le lac qu'il va devenir dans quelques mois.

Madame Julie OZENNE :

Il va devenir quoi ?

Monsieur le Maire :

Oh, rien du tout... *(Rires)*

Y a-t-il d'autres questions ? Fouad.

Monsieur Fouad SARI :

Bonsoir, chers collègues. Je voudrais juste rappeler que c'est un débat d'orientations budgétaires. Ce qu'on vous présente, ce sont donc des orientations politiques, pas au sens partisan mais au sens noble du terme. Ces orientations peuvent être discutées, argumentées, voire combattues. On vous propose et on vous présente ce qui nous semble être les priorités de la ville et du mandat. Notre feuille de route, dont nous ne décollons pas d'un iota, c'est notre programme électoral, sur lequel nous avons été élus et que nous mettons en œuvre. Cela ne signifie pas que ce n'est pas perfectible ou que ce n'est pas sujet à des critiques constructives qui pourraient améliorer les choses.

Ces orientations sont importantes parce que, sur 1 an, elles visent à modifier et améliorer le quotidien de nos concitoyens vigneusien. C'est sur ça qu'il faut s'attarder, au-delà des chiffres. Les chiffres, c'est plutôt pour le budget et le compte administratif. Là, ce sont des grandes lignes. C'est une vision qu'on propose de la commune. À ce titre, ce que j'aimerais dire, c'est que face à des ressources de plus en plus limitées, voire en baisse, la priorité impérative pour nous est d'avoir une gestion des deniers publics avec une certaine maîtrise. Cela a été énuméré par le Maire, avec notamment une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Quand elles sont en augmentation, c'est bien souvent le fait supra communal, puisqu'on répond à des commandes, à des décrets, à des lois, par exemple pour des augmentations d'indices. On ne peut pas s'y soustraire.

Cependant, agir avec une prudence budgétaire, ça ne doit jamais signifier une stagnation. Cela ne doit jamais amputer le fait d'avoir des projets pour la commune. On peut avoir l'esprit à la gestion saine des dépenses tout en ayant des projets et une politique d'investissement audacieuse. C'est ce qui a également été énuméré par le Maire tout à l'heure : nous avons beaucoup de projets dans différents domaines. Ainsi, la sécurité est une des priorités, voire la priorité de nos concitoyens vigneusien. On est en train de remettre en place tout un système de vidéosurveillance, qui va fonctionner et qui visera à sécuriser nos concitoyens dans toute la commune. Il y a également la salle des mariages et la rénovation de l'Hôtel de Ville. Tout cela va participer de la fierté d'être Vigneusien. Il y a aussi d'autres domaines comme la culture avec, on l'espère, bientôt une grande salle de spectacle. L'offre culturelle issue des élus et de l'administration est de plus en plus de qualité. L'offre de service public à nos concitoyens est également de qualité. L'objectif est donc de répondre à des besoins urgents et actuels, tout en jetant les bases d'une prospérité future de notre ville. Comme vous l'avez compris, on investit en effet dans des équipements publics pour la santé, l'éducation, la culture, etc. C'est ce qui va nous projeter.

On ne perd pas non plus de vue notre engagement à l'égard de celles et ceux qui sont dans des situations de vulnérabilité, comme les seniors. On investit aussi beaucoup, comme vous le constatez. On a même augmenté les concessions funéraires en soulignant qu'un tiers des recettes allait au CCAS. On a toujours à l'esprit le fait d'investir pour être au plus proche des plus vulnérables de notre commune, que ces personnes soient des seniors, des jeunes ou même des adultes dans la vie active.

Je souligne donc trois points :

- Une approche équilibrée et saine de notre budget et de nos orientations budgétaires en matière de maîtrise des dépenses ;
- Une politique d'investissement audacieuse et ciblée sur ce qu'on estime être les réels besoins de nos concitoyens ;
- Une orientation en direction de tous les Vigneusien et pas seulement d'une partie. En tant qu'élus, nous représentons en effet tous les Vigneusien.

C'est sur tout cela que la discussion et l'argumentation devraient avoir lieu, sur telle ou telle priorité ou sur tel ou tel investissement.

Monsieur le Maire :

Merci bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur DONEKOGLU.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

On discute du débat d'orientations budgétaires mais, malheureusement, je n'ai pas entendu, ou peut-être pas assez entendu, d'orientation pour la création d'emplois à Vigneux. Très peu de choses sont faites. J'ai bien pris note du fait qu'il y a un budget pour la vidéoprotection, plus des aides qui nous ont

été accordées. La vidéoprotection est une chose mais, en termes de sécurité et de tranquillité, il y a beaucoup de perturbations dans cette ville. Dans le débat d'orientations budgétaires, je n'ai pas entendu grand-chose là-dessus non plus. Le bien-être des Vigneusiens, c'est aussi du travail, de la tranquillité, tout un tas de choses. Cela englobe beaucoup de choses.

Monsieur le Maire :

Je précise que l'emploi est une compétence de l'Agglomération, avec le développement économique. Toutes ces questions sont donc abordées en Conseil communautaire. Il faut savoir que dès qu'il y a une opération dans le cadre du renouvellement urbain par exemple, il y a des cellules commerciales. Nous participons donc aussi à la création d'activités, pour qu'il n'y ait pas que du logement. Par exemple, dans notre Plan local d'urbanisme, nous interdisons les constructions de logements à certains endroits où il y a des zones d'activité. Sur l'avenue Henri Barbusse, quand des pavillons sont vendus pour construire du collectif, ou des anciens commerces ou entrepôts, on refuse parce que sinon, ensuite, il n'y aura plus du tout de commerce. C'est la seule manière que nous avons pour préserver l'activité à certains endroits. Au niveau des études pour faire venir des entreprises, c'est de la compétence de l'Agglomération.

Je vous propose de passer au vote.

Par 34 voix POUR,

2 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1 - PREND ACTE qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu précédant le vote du budget primitif de la commune ainsi que celui du Centre Médico-Psycho Pédagogique (CMPP), au titre de l'exercice 2024.

Article 2 - PRÉCISE que l'ensemble des débats relatifs aux orientations budgétaires de la commune de Vigneux-sur-Seine et du Centre Médico-Psycho Pédagogique (CMPP), pour l'année 2024 est retranscrit dans le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal.

Article 3 - PRÉCISE qu'ont été présentés au Conseil municipal :

- Un rapport d'orientations budgétaires,
- Un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

2. Budget Ville – Réitération de garantie d'emprunt à la suite d'un avenant de réaménagement de prêts

Monsieur le Maire :

C'est une délibération purement technique. Dans le contexte de hausse des taux d'intérêt, le bailleur SEQENS a choisi de sécuriser sa charge d'intérêts, en convertissant à taux fixe une partie de sa dette indexée sur le Livret A, au taux fixe de 2,48 %. La reconduction de la garantie est nécessaire à la prise d'effet de l'avenant de réaménagement au 1er novembre 2022.

Y a-t-il des questions ? Madame OZENNE.

Madame Julie OZENNE :

À quelle date le Conseil municipal a-t-il voté le fait d'être garant pour ce bailleur ? En quoi consistent ces emprunts ?

Monsieur Patrick DUBOIS :

La date est forcément très ancienne. Je crois que c'est une durée de 40 années. C'est au moment où le bailleur souhaite la garantie d'emprunt, qu'il en fait la demande. En compensation, la Ville de Vigneux a obtenu des possibilités d'attribution de logement à hauteur de 20 % lorsqu'il s'agit de constructions neuves de logements sociaux. La dernière échéance étant en 2050, la signature a dû avoir lieu en 2010.

Monsieur le Maire :

Cela correspond à la construction de Parmentier.

Madame Julie OZENNE :

De mémoire, ce n'était pas le bailleur à l'origine.

Monsieur le Maire :

Il a effectivement changé de nom. SEQENS est l'ex ATHÉGIENNE.

Madame Julie OZENNE :

Et à quoi correspondent les emprunts ?

Monsieur Patrick DUBOIS :

Au coût du bâti que va entreprendre le bailleur.

Madame Julie OZENNE :

D'accord. Et les travaux sont compris au fur et à mesure ?

Monsieur Patrick DUBOIS :

Pas du tout.

Madame Julie OZENNE :

D'accord, c'est juste le coût de la construction.

Monsieur Patrick DUBOIS :

Absolument.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Je voudrais apporter une précision. Je crois qu'on n'est pas passé de l'ATHÉGIENNE à SEQENS mais qu'il y a eu un autre bailleur entre les deux.

Monsieur le Maire :

Effectivement, l'ATHÉGIENNE avait déjà changé de nom, mais je ne sais plus lequel c'était.

Je vous propose de passer au vote.

Par 31 voix POUR,

5 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard, Patrice Allio, Julie Ozenne

Article 1 - APPROUVE le fait que la Commune de Vigneux-sur-Seine, Garant, réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré SEQENS, Emprunteur, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés ;

Article 2 - PRÉCISE que les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, à savoir le 1er novembre 2022, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues ;

Article 3 - PRÉCISE que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

Article 4 - PRÉCISE que le Conseil municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

3. Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57

Monsieur le Maire :

Lors du conseil municipal du 13 décembre 2022, la Commune a décidé de mettre en place la nomenclature comptable M57 de manière anticipée à compter du 1^{er} janvier 2023. Il y avait déjà eu un débat au sein de ce Conseil municipal.

Le Conseil Municipal est appelé à définir chaque année la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. La nomenclature comptable M57 donne ainsi la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire ou à l'Adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire et notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Le Maire informera le Conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

C'est aussi une délibération technique. S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

Par 31 voix POUR,

5 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

Article 2 - PRÉCISE que Monsieur le Maire informera le Conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

4. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention entre la Commune de Vigneux-sur-Seine et le SYAGE concernant l'entretien des espaces verts et des ouvrages d'eaux pluviales plantés du Clos de la Régale

Monsieur Patrick DUBOIS :

En décembre 2019, il a été décidé par délibération de faire rentrer dans le patrimoine de la Commune l'ensemble des voiries et des ouvrages réalisés au Clos de la Régale. Ces ouvrages sont principalement des noues et des bassins de rétention, ainsi que la zone d'expansion du ru de l'Oly. Il était normal, ensuite, de demander au SYAGE de prendre en charge la gestion des eaux pluviales et des réseaux qui le concerne. C'est donc l'objet de cette convention, qui va confier au SYAGE le soin de gérer ces ouvrages.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Cette convention tombe à point nommé. C'est peut-être un hasard, mais nous avons rédigé une tribune qui portait justement sur certains de ces points, entre autres, pour le Clos de la Régale. J'ai lu le document annexe. J'ai noté un certain nombre de choses et j'aurais quelques questions à vous poser. Je ne sais pas si je vous les pose d'un coup ou au fur et à mesure. Vous me répondrez en fonction.

Si j'ai bien compris, il y a 10 bassins aériens rue du Seringua, 4 bassins aériens entre la rue Perce-Neige et la rue de l'Érable Pourpre, 1 bassin au sud en lisière de forêt, 1 bassin au nord avenue de la Tourelle, et des noues de faible profondeur en bordure des voiries. Il reviendra au SYAGE de prendre en charge le fond des bassins et le haut des talus. Jusqu'à ce changement, qui s'en occupait ?

Monsieur Patrick DUBOIS :

C'était en grande partie le SYAGE qui le faisait déjà, et en partie la Commune.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Cela ne changera donc rien ?

Monsieur Patrick DUBOIS :

En fait, on met les choses en ordre. Avec cette convention, ce sont enfin ceux qui sont normalement chargés de ces questions, qui vont prendre en charge la totalité de la gestion de tout cela. C'est légitime.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Certes, mais le SYAGE avait quand même la responsabilité d'intervenir en cas de problème.

Monsieur Patrick DUBOIS :

Bien entendu. Il est intervenu à de nombreuses reprises, ne serait-ce que quand il y a eu ces fortes pluies qui avaient tout inondé dans le bas du Clos de la Régale.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

D'accord. J'ai donc la réponse : pour le fond des bassins et les talus, c'était bien le SYAGE qui devait s'en occuper. Dans ce cas, pourquoi aucune expertise n'a été menée sur le fonctionnement correct des canaux qui sont censés transmettre le contenu d'un bassin à l'autre ? Il y a eu une inondation à Vigneux, et il y a souvent des bassins qui sont inondés sur le haut et le bas, au niveau du dernier bassin qui est censé tout recueillir.

Monsieur Patrick DUBOIS :

C'est parce qu'ils sont insuffisants. Au départ, le Clos de la Régale ne devait pas avoir les 800 habitations qui y sont aujourd'hui, mais seulement la moitié. À l'époque, c'était NEXITY qui était le porteur de cette opération d'infrastructure. Il a réalisé ces aménagements en tenant compte d'un nombre réduit d'habitations, environ 400. Les ouvrages sont donc sous-calibrés. C'est ce qui a occasionné des difficultés. Le SYAGE va désormais remettre tout d'aplomb.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

D'accord. J'entends bien ce que vous me dites, mais je pense que vous m'avez mal compris. Je parle du dernier bassin, le grand bassin. Comment expliquez-vous qu'il reste vide alors que les bassins...

Monsieur le Maire :

Excusez-moi, je me permets d'intervenir pour bien préciser votre question et les réponses. Dès 2019, ça a été l'un des premiers dossiers que nous avons suivis. La rétrocession n'avait pas été faite, alors que cela faisait 10 ans. J'avais dit aux riverains qu'on allait s'occuper du dossier. Tout était propriété de NEXITY. On a fait un travail de fond de diagnostic. Tout à l'heure, vous avez demandé pourquoi il n'y avait pas eu d'étude, mais je vous garantis que, quand il y a un nouveau lotissement, nous faisons les diagnostics. Nous passons des caméras, etc., pour voir si tout est aux normes. Des incohérences et des difficultés ont été relevées dans certaines zones, et NEXITY a fait les travaux dès 2019. On siège au Syndicat du SYAGE, et on voulait avoir la rétrocession au domaine public, des ouvrages, etc., en bon état. Rappelez-vous : les arbres n'étaient pas entretenus. Il n'y avait pas de signalisation au sol, pas de panneau de signalisation, rien. J'avais dit à NEXITY que c'était à lui de payer. Par exemple, le SYAGE

intervenait parfois pour déboucher des canalisations, mais pas au titre de Syndicat. La facture était renvoyée à NEXITY et cela leur coûtait cher. Je leur ai dit que ce lotissement, ce quartier, devait appartenir à la Commune. On a alors fait un rapport complet sur le réseau d'assainissement, sur le réseau électrique, sur l'éclairage public, sur l'état de la voirie, etc. Il y avait des points rouges, pour lesquels NEXITY a fait les travaux. Le SYAGE est revenu pour contrôler. Tout était aux normes.

En 2019, il y a donc eu le transfert, mais on s'est rendu compte que pour les noues et l'assainissement, il fallait rétrocéder au SYAGE, pour qu'il en ait la pleine gestion puisque c'est lui qui est compétent. Or, on s'est aperçu que, quand on a fait le transfert des réseaux, on n'avait pas fait le transfert du dessus. C'est purement juridique. Cela veut dire que la canalisation était transférée, mais pas la noue avec le trou en surface. Il s'agit donc de régulariser cela en donnant bien tout en gestion du SYAGE, au niveau des ouvrages pour l'assainissement. Cela concerne aussi la prévention des inondations et les bassins de rétention.

Je peux donc vous dire qu'aujourd'hui, c'est aux normes. Concernant les constructions et le nombre d'habitants, vous connaissez l'histoire et le PC avait été validé à l'époque.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

J'entends que vous me dites que les questions techniques sont aux normes.

Monsieur Patrick DUBOIS :

Tout à fait, sinon le SYAGE ne l'aurait pas repris.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

La question que je pose est en lien avec ces bassins. Les bassins qui sont en amont récoltent de l'eau de pluie, qui se déverse par des canaux dans les autres bassins, et ainsi de suite jusqu'à celui qui est en aval.

Monsieur Patrick DUBOIS :

Elle infiltre aussi le sous-sol.

Monsieur le Maire :

Ils ne sont pas seulement en cascade. Ce n'est pas le dernier bassin qui récupère forcément tout. Vous avez des étages, et la noue gère son secteur.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

D'accord, mais ça se déverse ensuite.

Monsieur le Maire :

Non : ce n'est pas forcément le dernier bassin qui récupère toutes les eaux. Chaque bassin fait son effet à son endroit. Quand ça déborde, ça se déverse à l'autre.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Le problème, c'est que ça déborde sur la route et à la fin, ce sont les maisons qui sont inondées.

Monsieur le Maire :

Où ?

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Il y a eu des maisons inondées dans le bas.

Monsieur Patrick DUBOIS :

C'est tout à fait dans le bas, proche du ru de l'Oly.

Monsieur le Maire :

Je ne vous ai pas vu, Monsieur DONEKOGLU, quand j'y étais le 25 décembre. Il y a eu une inondation et j'y étais avec le service d'astreinte, mais cela n'a rien à voir avec la pluie. Ce n'était pas le réseau d'eaux pluviales qui était bouché. C'était le réseau d'assainissement qui était bouché et qui remontait par les bouches d'égout. Aucun pavillon n'a été touché, à part un où ça refluaît par les toilettes.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

D'accord. Je vais aussi rebondir sur les avaloirs. Il y a les bassins qui vont drainer une partie de l'eau, et aussi les avaloirs. Ils sont quasiment tous bouchés dans les alentours d'une petite allée qui comporte du sable. Il y en a ailleurs aussi, mais c'est principalement à cet endroit-là. C'est complètement bouché. Plus rien ne peut passer. Évidemment, si les avaloirs sont bouchés, l'eau va ruisseler le long de la rue et aller en bas. C'est pareil à d'autres endroits, où les avaloirs sont remplis de feuilles. Cela veut dire qu'il n'y a absolument aucun entretien, zéro. Personne ne vient. Vous dites que le SYAGE s'occupait de la prévention et que c'est lui qui était responsable de cela.

Monsieur Patrick DUBOIS :

C'est lui qui en sera responsable à la signature.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Jusqu'à maintenant, qui avait la responsabilité de cela ?

Monsieur le Maire :

C'est le SYAGE qui a relevé le problème, qui nous a dit que les réseaux avaient été transférés mais pas le dessus, et qu'il fallait régulariser. On l'a fait avec NEXITY. Les factures étaient envoyées au promoteur parce que c'est lui qui en était responsable. Vous me dites que c'était bouché. J'y étais : comme je vous ai expliqué, ça ressortait par les tampons, mais c'est différent des grilles d'eau de pluie. Ce n'est pas le même réseau. On va vérifier, mais l'entretien est à la charge du SYAGE.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Je vous invite à regarder ma tribune. J'ai pris moi-même des photos, et j'ai bien vu que tout était bouché. Rien ne peut s'écouler par les avaloirs.

Monsieur Patrick DUBOIS :

C'est une origine qui est différente de celle de l'assainissement.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

C'est en partie sous la responsabilité de la Mairie. Je vais vous expliquer pourquoi. La Ville s'occupe des chemins et des espaces verts. Il y a un petit chemin qui est recouvert de sable. Il a été refait par la Commune.

Monsieur le Maire :

Non, par NEXITY.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

C'est NEXITY qui a refait ce chemin, sans concertation avec la Commune ?

Monsieur le Maire :

C'est la Commune qui a demandé à NEXITY de le refaire.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Est-ce que vous leur avez donné une recommandation pour refaire ce chemin ?

Monsieur le Maire :

On leur a demandé de recharger tout ce qui était en sable. Le problème, c'est que, quand il pleut beaucoup, ça entraîne le sable.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Le but, c'est de consulter les personnes qui sont là, où les responsables techniques. Ce n'est pas possible, parce que le sable s'engouffre dans les avaloirs et les bouche. Il y a un manque de suivi ou un problème d'expertise...

Monsieur le Maire :

Il y a un problème de conception, je veux bien l'entendre, mais pas de suivi. Ce qu'on avait demandé à NEXITY de refaire avant le transfert, c'était la couronne des arbres, la signalétique au sol, la signalétique verticale. On lui avait aussi demandé de reprofiler ce chemin. Il y a eu des choses de faites à cet endroit mais, visiblement, ce n'est pas suffisant. On peut retravailler sur ce sujet, mais on ne va peut-être pas mobiliser toute la soirée sur ce sujet-là...

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Non, c'est juste parce que des personnes m'ont consulté en me disant qu'elles voudraient des réponses. Je termine les questions.

Monsieur le Maire :

Très bien, mais il ne faut pas non plus confondre les réseaux d'eau de pluie, les réseaux d'assainissement, ce qui est bouché, pas bouché, ce qui appartient à NEXITY... Je vous donne des éléments de réponse.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Sur cette question-là, cela appartenait à NEXITY.

Monsieur le Maire :

Tout appartenait à NEXITY.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

D'accord, très bien. J'ai aussi une question sur les noues. Ce ne sont pas des noues profondes mais des noues assez légères en bordure de la voirie. Ces noues aussi sont censées fonctionner pour drainer le surplus ?

Monsieur Patrick DUBOIS :

Elles permettent la percolation des sols. Ce sont des endroits où il y a de la pleine terre, et c'est ça qui va recharger la nappe phréatique en même temps.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

J'ai constaté – j'ai pris des photos et je les ai envoyées à Monsieur le Maire – qu'il y a des 3,5 t qui se garent à ces endroits-là. En fin de compte, les noues se transforment en terrains agricoles labourés par des 3,5 t. Cela pose un problème. Là encore, malheureusement, c'est une question de suivi. Nous avons des infrastructures prévues pour cela. Il n'y a aucun suivi de l'autre côté. Si des camions viennent se garer et faire n'importe quels dégâts, personne ne vient contrôler. Tout à l'heure, vous m'avez dit que vous aviez fait intervenir une équipe pour réparer tout cela. Très bien, mais il faut qu'on le signale à chaque fois, parce que personne ne passe pour regarder si les infrastructures sont respectées et si tout se passe bien ? Comprenez-moi bien : je ne fais que rapporter ce qu'on vient me dire, et je conçois que c'est assez gênant.

Monsieur le Maire :

Ce n'est absolument pas gênant, Monsieur DONEKOGLU, pour la très bonne raison que cela fait partie de vos missions. Vous êtes élu de la commune. Tous les élus remontent tout ce qui ne va pas ; sinon, on ne serait pas là à gérer la commune. S'il y a besoin d'élus et de services, c'est pour gérer une commune. On est donc là pour répondre à toutes les difficultés. C'est rare qu'on nous dise que tout va bien et qu'il n'y a rien à faire. Il y a toujours à travailler sur tous les sujets. Les élus ne peuvent pas être dans toutes les rues, même si nous faisons en sorte de ne jamais prendre la même route pour observer les choses. Nous nous forçons à mailler tout le territoire. J'en profite pour remercier aussi la participation citoyenne, dispositif qui a été mis en place par la majorité pour avoir des remontées d'information sur tous ces sujets. Ce n'est jamais agréable, quand on voit des gens qui commettent des incivilités, qui cassent des choses, etc. Ce n'est pas nous qui le faisons. Nous, nous nous tenons bien, nous ne jetons pas des papiers par la fenêtre. Heureusement qu'on a ce maillage entre élus, en plus de la participation citoyenne avec un certain nombre d'acteurs par quartier pour nous remonter les difficultés. Ensuite, on y répond et on répare.

Là, vous me parlez d'un quartier qui a 15 ans, qui n'était pas transféré, qui appartenait à un promoteur. Rien n'était réglé : l'assainissement, l'éclairage public, etc. On a fait tout ce travail en 4 ans, avec 2 ans

de COVID. Cela va être transféré à un Syndicat qui gère 120 communes. Je suis ravi de savoir qu'enfin, le Clos de la Régale fait partie intégrante de la ville de Vigneux et que ce n'est plus une propriété privée. On avancera donc sur le petit arbre qui est couché, le potelet qui est cassé, le camion qui ne respecte pas la ligne jaune, etc. On va gérer, mais on a déjà fait un travail de fond en amont. On a réglé quelque chose qui durait depuis 11 ans.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Très bien. Il va falloir délibérer. Il va falloir que nous rendions une décision. J'ai cherché dans l'annexe quelque chose qui me donne la garantie que le SYAGE sera obligé d'agir en cas de besoin, c'est-à-dire des mesures contraignantes. Ils ne l'ont pas fait avant ; peut-être qu'ils ne le feront pas après. Je n'ai rien vu, dans l'annexe, qui oblige le SYAGE ou la Commune à respecter les engagements. J'ai vu des promesses, mais...

Monsieur le Maire :

Ce ne sont pas des promesses. Un Syndicat, c'est autre chose que des promesses politiques. Ce sont des techniciens qui travaillent pour l'assainissement et la prévention des inondations. À partir du moment où ce sera transféré, ce sera de la compétence du SYAGE. Le Syndicat sera juridiquement responsable de la gestion des eaux, de la gestion des bassins et de la gestion de l'assainissement. C'est le travail du Syndicat d'entretenir les réseaux.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

C'est comme ça l'était avant.

Monsieur le Maire :

Non, puisque ce n'était pas transféré. Le SYAGE intervenait parce qu'il avait la technicité pour le faire, mais c'était refacturé à l'aménageur. Nous payons une cotisation parce que nous faisons partie du Syndicat. Vous verrez dans le budget : il y a une cotisation au Syndicat du SYAGE. Nous sommes d'ailleurs une des plus grosses communes de l'Essonne au niveau du SYAGE, donc l'un des plus gros contributeurs. Vous avez des bassins de rétention, des plans de prévention des inondations, avec des travaux attendus depuis plus de 10 ans rue Joliot-Curie, rue de la Côté d'Or et rue Pierre Marin pour éviter les inondations des caves. On a fait ce travail avec le SYAGE, pour plus de 3 M€. Vous vous souvenez : les rues étaient fermées pendant 1 mois. C'est le SYAGE qui est intervenu. On ne l'a pas payé, puisqu'on paye une contribution depuis la création du Syndicat.

Là, ça va être transféré dans nos contributions, dans la contribution des Vigneusiens au Syndicat. Cela sert à payer l'entretien de 120 communes. C'est énorme, comme Syndicat. C'est lui qui aura la charge de cet entretien. Ce n'est pas une promesse ; c'est contractuel. C'est de sa compétence.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

En tout début d'entretien, je ne pense pas avoir mal entendu : Monsieur DUBOIS m'a bien confirmé que la responsabilité appartenait au SYAGE.

Monsieur Patrick DUBOIS :

La responsabilité juridique leur appartient dès lors qu'ils signent cette convention avec nous. Auparavant, la responsabilité juridique appartenait à NEXITY, puisqu'il était le propriétaire. C'est là qu'il y a une césure.

Monsieur le Maire :

L'administration me signale que toutes ces précisions étaient dans la délibération de 2019.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

On n'était pas encore là en 2019.

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas faux ; j'avais oublié !

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

OK. Si vous nous apportez la garantie que, de manière juridique, ils sont tenus par leurs engagements, il n'y a pas de problème. On votera cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire :

Je vous en prie. Nous allons donc passer au vote.

Par 33 voix POUR,

3 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard.

Article 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention entre la commune de Vigneux-sur-Seine et le SyAGE concernant l'entretien des espaces verts et des ouvrages d'eaux pluviales plantés du Clos de la Régale.

Article 2 - DIT que le projet de convention demeurera annexé à la présente délibération.

Article 3 - DIT que la convention prendra effet à la date de sa signature effective par les deux parties qui ne pourra être antérieure à la date de la signature de l'acte authentique d'acquisition par la commune des parcelles correspondant aux espaces verts et aux ouvrages d'eaux pluviales du Clos de la Régale.

5. Adoption du règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités ambulantes dans le domaine public

Madame Sophie MINE :

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter un règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités ambulantes dans le domaine public. C'est la deuxième année qu'on accueille la fête foraine. Il y a un certain nombre d'éléments qu'il est nécessaire de compiler dans un règlement pour être le plus transparent possible et pour clarifier la collaboration que l'on peut avoir avec des forains et des activités ambulantes. Il s'agit que chacun s'y retrouve d'un point de vue juridique et organisationnel.

Monsieur le Maire :

Merci. Avez-vous des questions ? Madame VIARD.

Madame Nelly VIARD :

C'est juste une petite question comme ça. Vous parlez de chèque de caution, mais on n'a pas de montant. C'est une question toute bête : de combien est-il ?

Madame Sophie MINE :

C'est un pourcentage du montant de la redevance d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire :

Le but est de protéger la Ville, au cas où quelque chose serait abîmé.

Madame Nelly VIARD :

J'ai bien compris. Je sais ce qu'est un chèque de caution, mais on n'a pas de montant.

Madame Sophie MINE :

La détermination exacte du montant dépend de la superficie de l'occupation du domaine public. C'est différent, si quelqu'un utilise 2 places de parking ou un espace beaucoup plus important.

Madame Nelly VIARD :

Bon, très bien, vous n'êtes pas en mesure de me le donner, ce n'est pas grave. Disons que c'est bien d'avoir toutes les informations sur la délibération. Ça nous évite de poser certaines questions. C'est comme pour les 350 personnes dont vous parliez tout à l'heure : si ça avait été marqué, je ne vous aurais

pas posé la question. La discussion aurait peut-être tourné autrement. Vous voyez ce que je veux dire. On n'a pas toutes les informations dans les délibérations. Ce n'est pas complet.

Madame Sophie MINE :

Cela nous permet d'échanger !

Madame Nelly VIARD :

Bien sûr, Madame, il n'y a pas de problème. Vous n'avez donc pas le montant.

Madame Sophie MINE :

Je répète ce que je viens de dire. Il est compliqué de déterminer un montant exact puisque l'utilisation du domaine public varie d'une activité à l'autre. Par conséquent, on aura un montant X pour quelqu'un et un montant Y pour quelqu'un d'autre. La finalité est la constitution de ce fameux dossier qui va nous amener, à un moment donné, à dire au prestataire : « Vous occupez X m² du domaine public ; par conséquent, on vous demande X montant pour votre chèque de caution afin de couvrir d'éventuels dégâts ». Cela dépend aussi du lieu où ils sont implantés : du bitume, du gazon, du béton désactivé, etc.

Madame Nelly VIARD :

Vous n'avez pas de minimum ? (...) Vous n'avez pas de minimum, mais ce n'est pas grave, je vais m'en contenter.

Monsieur le Maire :

Très bien. S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - APPROUVE le règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités ambulantes dans le domaine public, joint à la présente délibération.

Article 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Maire :

Je voudrais apporter une petite précision. Nous avons passé le débat d'orientations budgétaires en point n° 1. L'administration veut savoir si tout le monde a bien pris acte de la tenue de ce débat. Il n'y avait pas d'abstention ni de vote contre ?

Madame Julie OZENNE :

Il y a eu un débat entre vous en amont et après, nous...

Monsieur le Maire :

Je parle du Conseil municipal, Madame. On n'enregistre pas les débats entre nous.

Madame Julie OZENNE :

Justement, c'est ce que j'essaye de vous expliquer.

Monsieur le Maire :

Dans le Conseil municipal, on a présenté le rapport d'orientations budgétaires.

Madame Julie OZENNE :

Oui, mais je regrette un truc.

Monsieur le Maire :

Est-ce que vous vous abstenez ?

Madame Julie OZENNE :

Oui, je m'abstiens.

Monsieur le Maire :

Pour vous, il n'y a donc pas eu de débat.

Madame Julie OZENNE :

Moi, je n'ai pas apprécié le débat.

(Rires)

Monsieur le Maire :

On ne me l'avait jamais faite, celle-là !

Madame Julie OZENNE :

On n'a pas le droit ?

Monsieur le Maire :

Il s'agit simplement de prendre acte de la présentation du rapport. Vous avez eu les documents dans votre dossier. Ensuite, je vous l'ai présenté, puis il y a eu un débat. J'ai laissé la parole à tout le monde. On y a passé une heure. Vous me dites que vous n'avez pas apprécié le débat, mais cela ne fait pas partie du vote, Madame OZENNE. Il s'agit simplement de dire : « Oui, nous avons débattu » ou « Non, je ne suis pas d'accord, vous nous avez empêchés de parler ». C'est pour l'administration et le procès-verbal. Vous pourriez dire : « Je ne suis pas d'accord, il n'y a pas eu de débat, le Maire nous a empêchés de parler, il n'a pas répondu à nos questions ». Il s'agit de bien cadrer les choses.

Madame Julie OZENNE :

Il n'y a pas de souci.

Monsieur le Maire :

Il y a eu la présentation du rapport d'orientations budgétaires puis il y a eu un débat. Je vous propose d'en prendre acte. Qui vote contre ? Personne. Des abstentions ? Madame OZENNE n'a pas apprécié ce débat, on peut le préciser. Qui est pour ? Je vous remercie.

6. Adoption de la charte de la démocratie participative et de l'implication citoyenne et de la convention avec les référents de quartier

Monsieur Bachir CHEKINI :

Par délibération en date du 28 mai 2020, le Conseil municipal a décidé d'instaurer sur le territoire des Conseils de quartier et d'adopter une charte des Conseils de quartier. Pour rappel, les trois Conseils de quartier définis sont les suivants :

- Quartier de la Concorde : Gare, Port 1er, Parc du Château, Croix Blanche ;
- Quartier du Lac : Lac, Oly ;
- Quartier des Fleurs : les Fleurs, Clos de la Régale, Bergeries.

Des référents ont candidaté. Certains sont présents ce soir.

La Ville de Vigneux-sur-Seine a ainsi adopté une politique active d'engagement citoyen, centrée sur l'écoute, l'expression et le partage entre les élus, les citoyens et les acteurs locaux, afin de collaborer à la construction de la ville de demain. Par la mise en œuvre de ces Conseils de quartier, la Ville reconnaît le désir des habitants de faire entendre leur voix et d'être écoutés. Elle comprend également que la transparence, l'écoute et le dialogue sont des qualités attendues par les citoyens, qui souhaitent être davantage impliqués et proposer des améliorations pour leur quartier. Par conséquent, la Ville a décidé de renforcer ses dispositifs de participation pour les rendre dynamiques, inclusifs et pertinents. La participation des citoyens est essentielle pour favoriser une meilleure coexistence et une politique publique efficace.

Pour renforcer la participation citoyenne, il est proposé la mise en place d'un collectif de référents de quartier. Composé de citoyens volontaires, ce dispositif réinvente la notion de citoyenneté sur la commune en encourageant une participation active de chacun dans l'amélioration du vivre ensemble. Cette organisation permettra d'étudier les projets spécifiques à chaque quartier en collaboration avec ses habitants. Ainsi, tous les habitants intéressés peuvent participer, par le biais de leur référent, à la réflexion et à l'action en faveur de leur quartier. Leur rôle principal sera de faciliter la communication et la coordination entre les habitants d'un quartier et la Municipalité. Chaque référent sera responsable d'un ensemble de rues au sein de son quartier. Des réunions régulières seront organisées entre les référents et la Municipalité afin de maintenir ce lien. Une convention liant la Commune et le référent de quartier, jointe à la charte, précise les engagements respectifs des deux parties.

La charte de participation citoyenne jointe en annexe, complète la charte des Conseils de quartier déjà adoptée en mai 2020. Elle constitue un document de référence établissant les règles et les modalités de fonctionnement de tous les dispositifs participatifs. Elle propose un cadre de valeurs et d'engagements communs, mettant l'accent sur le respect et l'éthique. Elle précise également le rôle et les responsabilités de chaque partie prenante, afin de garantir à tous les habitants de Vigneux-sur-Seine la liberté d'agir, de participer et de faire des propositions visant à améliorer leur quartier et leur ville.

Par ailleurs, pour des dialogues de proximité renforcés, la charte précise la mise en œuvre de nouveaux dispositifs, dont certains sont connus et existent déjà :

- L'organisation de rencontres de proximité organisées dans chaque quartier sous la forme de « café croisé » ;

- La mise en place de permanences avec les élus de quartier pour un dialogue continu et de confiance ;

- L'organisation de visites de terrain planifiées en fonction des problématiques spécifiques de chaque quartier ;

- Des réunions publiques pour présenter en détail les projets de la Municipalité, expliquer les choix et répondre ainsi aux questions des habitants.

Monsieur le Maire :

Il faut savoir que tout cela fonctionne déjà. Je vous remercie, Monsieur CHEKINI. J'en profite pour remercier les collègues Maires Adjointes de quartier pour tout le travail effectué, comme indiqué aussi dans le ROB. Bravo à vous.

Avez-vous des questions sur l'adoption de cette charte et de cette convention ? Madame OZENNE.

Madame Julie OZENNE :

C'est vraiment très bien. S'il y a 3 quartiers, ça signifie qu'il y aura 3 volontaires qui pourront devenir référents, ou y en aura-t-il plus ? (...) Il y en aura plus, d'accord. Les volontaires doivent-ils venir à vous ?

Monsieur Bachir CHEKINI :

Ils ont déjà candidaté. Ce sont des habitants des quartiers, qui connaissent les problématiques de leur quartier. De préférence, il s'agit d'un homme et d'une femme.

Madame Julie OZENNE :

Ils sont deux par quartier, c'est cela ?

Monsieur Bachir CHEKINI :

Oui.

Madame Julie OZENNE :

Très bien.

Monsieur le Maire :

Monsieur DONEKOGLU.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Il y a aussi une question de parité, c'est cela.

Monsieur Bachir CHEKINI :

En effet, on préfère toujours qu'il y ait un homme ou une femme. S'il n'y a pas de candidat d'un sexe ou de l'autre, on fait un peu de forcing pour essayer de convaincre.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Je note que ce n'est pas la même chose au CMPP, où il y a 80 % de femmes et 20 % d'hommes.

Monsieur Bachir CHEKINI :

Je ne sais pas.

Monsieur le Maire :

C'est bien pour cela que je l'ai souligné.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Voilà, c'est pour ça. Pour être un peu plus sérieux, honnêtement, ce que j'ai lu en première lecture, ça m'a fait plaisir. J'avais envie de lire quelque chose comme ça.

Monsieur le Maire :

Vous avez donc pu lire la charte, mais pas le rapport sur les orientations budgétaires ? *(Rires)*

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Je l'ai lu aussi, mais avec le téléphone, ce n'est pas évident.

Ensuite, il y a eu un deuxième effet. Vous savez, c'est comme les bonbons : on a le goût en premier, puis il y a un deuxième effet qui arrive. J'ai une méfiance naturelle. Vous savez, il y a beaucoup de choses qui sont mises en place par la Mairie. Sur le papier, ça paraît souvent bien, honnêtement. J'ai vraiment envie d'y croire, parce que ce sont des valeurs que je porte et que nous portons. Le problème, c'est que vous aviez vanté les mérites des Conseils de quartier, mais qu'ils ne donnent pas les résultats qu'on avait escomptés. La qualité des débats ne reflète en rien le mécontentement des gens, qui ne peuvent d'ailleurs pas se faire entendre. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle beaucoup se tournent vers l'opposition ; pas seulement vers la nôtre, mais peut-être aussi vers celle de Madame OZENNE.

Ici, on voit pas mal de choses, et des choses très bien. J'ai apprécié les référents, le fait de faire remonter toutes les informations. Tout cela, c'est très bien. Cependant, concrètement sur le terrain, j'ai des doutes. Le fonctionnement peut très bien être perturbé par diverses – je ne veux pas dire manipulations, mais intentions. On reste donc sur la réserve, d'autant plus que je n'ai pas vu, là non plus, de contraintes. Les référents vont venir vous avertir de certains problèmes. Vous allez afficher toutes les applications faites concrètement pour remédier à cela ? Imaginons quelqu'un qui vient vous voir en disant : « Écoutez, à tel endroit, il y a des nuisances, du trafic de drogue, que pouvez-vous faire ? Faites quelque chose, s'il vous plaît, Monsieur CHEKINI. »

Monsieur Bachir CHEKINI :

Je vais être honnête avec vous : j'ai presque envie de vous dire que c'est le quotidien. Je ne vais pas citer de quartier en particulier mais, malheureusement, les trafics de stupéfiants, etc., c'est une réalité. Il y a des choses pour lesquelles on ne peut pas apporter de réponses rapidement. Le trafic de stupéfiants, c'est la police, c'est l'État, ce sont des missions régaliennes. La Ville saisit le commissaire, saisit les autorités, demande que les bailleurs puissent faire des efforts en partenariat avec elle et avec l'État, pour trouver des solutions. Malheureusement, pour ces trafics de stupéfiants, il n'y a pas de réponses magiques. On va écouter, on va transmettre, on va demander. Monsieur le Maire va voir auprès du commissaire de police, du cabinet du Préfet, etc. Malheureusement, aujourd'hui, l'État n'a pas trouvé de solutions. Il y a des points qui sont démontés, puis ils se déplacent plus loin et ça revient. À ce jour, l'État français n'a pas trouvé de solutions à travers le Préfet. Il faut bien comprendre que la Ville de Vigneux-sur-Seine, malgré notre détermination, notre bonne connaissance de nos quartiers, notre envie de faire que nos concitoyens puissent avoir la sérénité et la sécurité qu'ils méritent, n'a pas de potion magique. Par contre, nous sommes à l'écoute. Nous faisons remonter systématiquement aux

services de l'État. Il y a des choses qui sont faites. Certains points sont démontés. Certaines personnes sont arrêtées, interpellées, incarcérées. On avance, on fait les choses.

Il y a aussi des choses plus faciles à faire et des réponses qu'on peut apporter tout de suite. Les services apportent certaines réponses tout de suite. Pour d'autres choses, on ne peut apporter qu'une demi-réponse, une réponse d'attente. Ensuite, on voit avec les services ce qui est faisable, y compris financièrement, ou faisable en régie. Parfois, ce sont nos agents qui ont la maîtrise et qui peuvent apporter des réponses.

Vous avez dit à l'instant que vous vous méfiez un peu, parce que ce sont toujours les mêmes gens qui viennent. C'est aussi pour cela qu'il n'y a pas que les Conseils de quartier. Il y a aussi les « cafés croisés » et les permanences. On rencontre les gens. L'élu est avec la personne ou les personnes qui viennent le voir. On discute en tête à tête ; personne d'autre n'entend.

Monsieur le Maire :

Sur ces dispositifs, Monsieur DONEKOGLU, vous pouvez au moins reconnaître que les choses changent, qu'elles évoluent, même si c'est dur. Si, demain, nous arrêtons tous de travailler, je vous garantis que la ville serait retournée, en termes de saleté, etc. C'est un travail de tous les jours. Il y a les gros projets structurants pour la commune, mais on a aussi le quotidien à gérer. On essaye d'y répondre en mettant en place ce type de dispositifs. Des Conseils de quartier ont lieu. Des « cafés croisés » ont lieu. Nous avons des élus qui ne se cachent pas. On ne fuit pas. On accepte la critique. On essaye d'apporter des réponses. Comme Monsieur CHEKINI le disait, il y a des sujets pour lesquels nous n'avons pas de baguette magique pour régler les choses en un jour. En revanche, on a notre part à prendre, avec les services de l'État, pour pouvoir endiguer ce type de phénomènes, comme bien d'autres. Je peux vous parler du logement. Les conditions de logement de nos bailleurs sont nationales. Que peut faire la Ville quand elle n'est pas propriétaire d'un logement, à part le signaler, faire des rapports et les envoyer ? C'est compliqué.

On répond dans ces réunions, on répond aux mails, on répond aux courriers. Il y a des permanences. Il y a aussi des Adjointes de quartier pour travailler plus finement, à la rue près. On a des quartiers en politique de la ville. On a la gestion urbaine de proximité. On a eu plusieurs fois des débats sur ce sujet. On fait des suivis avec un tableau d'astreinte. Quand il y a un accident en pleine nuit, on répare dans la nuit ou le lendemain, pour que tout soit nettoyé. C'est un travail de tous les jours. Les Conseils de quartier, les « cafés croisés », ou le fait d'aller en Mairie, ce sont autant d'instance où on peut s'exprimer. Ce n'est pas toujours facile, je le reconnais, mais on ne fuit pas.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Je ne dis pas qu'il n'y a pas de communication. Il y a bien une communication. Je vais vous donner un exemple concret. D'ailleurs, je crois que vous étiez là. C'était un Conseil de quartier. J'y étais, dans la salle qui est au quartier des Fleurs. J'avais posé une question qui fâchait un peu. On m'a dit qu'on allait me répondre à la fin, mais la fin n'est pas venue. On a terminé, mais la question n'est pas revenue. D'ailleurs, beaucoup de gens me répètent la même chose. Là, pour le coup, c'est arrivé avec moi. Effectivement, il y a pas mal de mesures qui sont mises en place pour discuter avec les Vigneusiens mais, apparemment, les Vigneusiens ne sont pas au courant. Une dame m'a appelé pour me dire que l'association des commerçants et des résidents se plaignaient. Ils vous ont envoyé des messages pour vous dire qu'il fallait mettre des dos-d'âne sur l'avenue Henri Barbusse...

Monsieur le Maire :

Monsieur DONEKOGLU, excusez-moi, mais il n'y a pas d'association de commerçants à Vigneux-sur-Seine. Monsieur CHEKINI espère parvenir un jour à en créer une. Il est peut-être sur le point de réussir. D'autre part, la Ville ne peut pas faire de dos-d'âne sur une route départementale.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Je l'ai peut-être mal formulé. Ce n'est pas une association mais, apparemment, des commerçants se sont réunis et vous ont envoyé des messages.

Monsieur le Maire :

Absolument pas.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

C'est le témoignage que j'ai eu.

Monsieur le Maire :

Je vous le redis : je n'ai absolument pas eu ces messages. Bachir, as-tu été saisi de cela ?

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Je vous ferai transmettre le mail.

Monsieur le Maire :

Avec plaisir. Vous avez dit aussi qu'il n'y a pas assez d'informations sur les dates des Conseils de quartier ?

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Je ne parle pas des Conseils de quartier parce que là, il y a une communication.

Monsieur le Maire :

On le met sur Facebook, sur des affiches dans la ville, dans le journal de la commune, etc.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Vous avez parlé de « cafés croisés », mais je ne sais pas ce que c'est.

Monsieur le Maire :

Il faudrait déjà lire le journal.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Je le lis !

Monsieur le Maire :

C'est indiqué dans le journal. Il y a un dossier complet sur le sujet.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Toutes les personnes qui viennent nous voir, ne sont pas forcément au courant. Ou alors, elles sont au courant mais elles préfèrent passer par nous.

Monsieur le Maire :

Félicitations, c'est bien ! Vous êtes identifiés.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Je ne dis pas cela pour nous mettre en valeur, attention. Je ne comprends pas leur démarche. Puisque des choses sont mises en place pour les écouter, pourquoi ces personnes ne se tournent-elles pas vers cela ?

Monsieur Bachir CHEKINI :

Je vais vous répondre brièvement. Il faut d'abord savoir que Vigneux n'est pas un village. Il y a quasiment 33 000 habitants. Ça commence à faire ! On a la page Facebook de la ville qui est beaucoup regardée. Elle est actualisée, contrairement à d'autres communes que je connais bien. Parfois, sur leur page Facebook, on voit le même truc pendant 15 jours. À Vigneux, ce n'est jamais le cas : c'est très actualisé et très réactif. Systématiquement, les « cafés croisés » sont annoncés sur la page Facebook de la ville. Ce ne sont pas des Conseils de quartier. On se voit à l'extérieur. C'est un petit-déjeuner où on s'offre le café. On discute. C'est souvent un samedi, ce qui permet à des gens de venir alors qu'ils ne le peuvent pas forcément pendant la semaine. On l'a fait à l'Oly, il n'y a pas très longtemps. On l'a fait au Lac, il n'y a pas très longtemps non plus. Pour ce qui concerne les permanences, comme je le disais, cela permet à une personne de venir discuter avec mes collègues ou moi-même, en tête à tête, pour dire des choses sans que les voisins ou les riverains l'entendent.

Évidemment, la perfection n'existe pas. Cependant, je pense sincèrement qu'on ne se cache pas. Je peux vous dire qu'il y a eu des moments où ça a quand même été musclé. Pourtant, en général, je suis

quelqu'un d'assez détendu. Parfois, des gens sont en colère par rapport à telle ou telle chose. Souvent, ce sont des problèmes de bailleurs...

Monsieur le Maire :

En fait, c'est parce qu'on est la première porte à laquelle on peut s'adresser. Quand le bailleur n'est pas là, on ne peut pas lui poser de questions. Quand la Ville va sur le terrain pour parler, par exemple de l'aire de jeux sur laquelle elle est compétente, ou d'une école, on vient nous parler de sujets qui concernent un bailleur, parce qu'on est la première porte d'entrée. On doit absorber les demandes alors que c'est quelque chose où on n'est absolument pas compétent, parce qu'on n'est pas propriétaire. J'aimerais qu'on me dise : « Monsieur le Maire, votre aire de jeux n'est pas suivie, le toboggan est cassé, c'est de votre responsabilité mais vous n'avez pas fait le boulot ». Il faut accepter cette critique et se remettre en cause. En revanche, même quand ça ne nous concerne pas, on peut se retrouver à parler pendant 2 heures de logements indécents parce que le bailleur ne fait pas son travail. Croyez-moi, il faut remonter le moral, après ça !

Je vois que nous avons légèrement dévié de la délibération et que l'heure tourne... Je vais vous donner la parole, mais on a dévié un peu. Je rappelle qu'il s'agit de la charte adossée aux Conseils de quartier pour intégrer nos référents citoyens. C'est aussi un gage de qualité.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

J'ai juste une autre question. Pourquoi avez-vous attendu tout ce temps pour mettre cela en place ?

Monsieur le Maire :

Monsieur DONEKOGLU, vous auriez dû être Maire il y a 20 ans déjà, et vous l'auriez mis en place ! (Rires)

Je vous rappelle qu'il y a eu 2 ans de COVID. Je crois que tout le monde l'oublie, mais tout s'est arrêté pendant 2 ans. Sur un mandat de 6 ans, excusez-moi... Avec tous les dossiers qu'il y a à traiter, croyez-moi : on cravache ! On pourrait aussi demander pourquoi les routes n'ont pas été faites avant, Monsieur DONEKOGLU. Ça a été fait il y a 50 ans et on hérite de ça. Que voulez-vous que je vous dise ?

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

C'est votre réponse.

Monsieur Bachir CHEKINI :

Je rappelle que c'est quelque chose qu'on a voté en 2020. Après, il y a eu le COVID et plein d'autres choses. On peut tout améliorer, et on est en train d'améliorer les choses.

Monsieur le Maire :

Les Conseils de quartier avaient été créés, mais ils n'ont pas pu être réunis parce que c'était la crise sanitaire.

Madame VIARD.

Madame Nelly VIARD :

J'ai juste une question. Qui s'occupe des problèmes de ces motos qui font de la roue arrière ? Est-ce que la police municipale peut faire quelque chose ?

Monsieur le Maire :

Je ne mettrai pas les agents de la police municipale en danger pour ce type d'intervention, puisque même la police nationale n'a pas l'autorisation d'intervenir. Le travail à faire, et qui est fait avec la police municipale et la police nationale, c'est de trouver où les motos sont stockées. Dans 90 % des cas, elles sont restituées aux propriétaires, parce qu'ils n'ont pas l'autorisation de détruire les motos. Ils sont obligés de les rendre. Eh oui, c'est la réalité.

Madame Nelly VIARD :

Il faut pouvoir déjà les arrêter. Ça tourne souvent pendant des heures, voire...

Monsieur le Maire :

D'accord, mais quel est le rapport avec la délibération, Madame VIARD ? Excusez-moi, mais je vois l'heure tourner. Je laisse tout le temps la parole et on prend notre temps mais là, vraiment, cette délibération ne concerne pas les motos.

Madame Nelly VIARD :

Nous parlions de sécurité, tout à l'heure, avec Monsieur CHEKINI. C'est pourquoi je me permets de soulever le problème, parce que ça recommence maintenant. Il ne fait plus très froid...

Monsieur le Maire :

Comme je vous l'ai dit, les motos sont restituées. Les commissaires sont très ennuyés parce qu'ils ne peuvent pas intervenir. Ce qu'il faut, c'est changer la loi ; et ceux qui peuvent changer la loi, ce sont nos Députés.

Je vous propose de passer au vote.

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - ADOPTE la charte de la démocratie participative et de l'implication citoyenne afin de renforcer l'exercice de la démocratie participative et de favoriser l'engagement des habitants à la vie locale, jointe à la présente délibération.

Article 2 - APPROUVE la convention entre la Commune et le référent de quartier, annexée à la charte désignée ci-dessus.

Article 3- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec les référents de quartier.

7. Conventions de réservation dans le cadre du passage de la gestion en stock à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux

Monsieur Florent PECASSOU :

La gestion du secteur du logement social évolue. Bailleurs et réservataires ont l'obligation légale de s'y conformer. La loi ELAN du 23 novembre 2018 a généralisé la gestion en flux des réservations. La Commune est le troisième réservataire, loin derrière l'État et Action Logement. Jusqu'ici, la gestion des logements sociaux était réalisée en stock. Les logements étaient identifiés dans des conventions et réservés en droits de suite. Le bailleur fléchait et présentait les mêmes logements aux réservataires à chaque libération. Les modalités de mise en œuvre de la gestion en flux imposent que les logements ne soient plus identifiés ou fléchés par réservataire dans les conventions. Les propositions de logements aux réservataires se feront de façon plus diverse, au regard des adresses et des typologies. Cela fait espérer une offre plus diversifiée pour les Vigneusiens.

L'objectif du législateur est de rendre plus efficace et fluide la mise en relation entre l'offre et la demande.

Les calculs du flux prennent en compte le taux de rotation constaté ces 5 dernières années, afin que les droits actuels de la Commune et des Vigneusiens soient préservés. La Commune en est particulièrement soucieuse. D'importantes recherches ont été effectuées dans les archives. Nous avons déjà fait rectifier le calcul pour certains bailleurs. Je remercie les services pour ce travail.

Réglementairement, lors de la réhabilitation des logements sociaux, 20 % sont réservés pour une durée déterminée en contrepartie de garanties d'emprunt accordées par la Commune. Pour information, sur les 4 720 logements sociaux sur la ville de Vigneux, 71 ont été proposés sur notre contingent, et 47 en 2023. À la suite des garanties d'emprunt octroyées, la Commune de Vigneux-sur-Seine devra signer pour 3 ans, en 2024, 7 nouvelles conventions avec 7 bailleurs. Ce sont les 7 avec lesquels nous avons encore des droits de suite à convertir en droits uniques :

- ELOGIE-SIEMP : 228 ;
- IMMOBILIÈRE 3F : 106 ;

- LES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE : 6 ;
- 1001 VIES HABITAT : 7 ;
- BATIGERE : 294 ;
- SEQENS : 52 ;
- ICF HABITAT LA SABLIERE : 5.

Le modèle type des conventions a été élaboré par l'État et l'AORIF. Le cadre réglementaire prévoit un bilan chaque année avant le 28 février. La date de mise en place de la réforme a été reportée plusieurs fois par l'État. Pour garantir une application au 1^{er} janvier, il autorise les Maires à signer a posteriori les conventions avec les bailleurs.

Il est donc proposé au Conseil municipal, dans le cadre du passage de la gestion en flux, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions bilatérales de réservation de logements sociaux avec les bailleurs du territoire avec lesquels la Commune a encore des réservations.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie. Avez-vous des questions sur ce sujet ? Monsieur DONEKOGLU.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Ce n'est pas forcément une question. J'aimerais juste que vous essayiez de me traduire cela en termes simples. Honnêtement, j'écoute, mais je ne comprends pas forcément.

Monsieur le Maire :

C'est effectivement très compliqué. C'est une horreur ! Croyez-moi, même au niveau de l'Agglomération, il y a eu plus de 8 mois d'explications. C'est fait dans des bureaux assez loin du terrain, mais on doit s'y plier. Florent va essayer d'expliquer les choses plus simplement.

Monsieur Florent PECASSOU :

Nous avons des conventions dans lesquelles il y avait des listes de logements. Jusqu'à présent, on nous donnait des logements qui étaient toujours à la même adresse. Demain, ces logements ne seront plus fléchés pour un réservataire. On pourra donc avoir des logements à d'autres adresses. C'est à peu près cela, le changement de la réforme. C'est pour que les logements tournent plus entre les réservataires.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

C'est ce qu'on appelait les contingents de la Mairie, c'est cela ?

Monsieur Florent PECASSOU :

Il y aura toujours un contingent, mais il sera en flux et plus en stock.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

D'accord. C'est donc plutôt un avantage. C'est plutôt positif.

Monsieur Florent PECASSOU :

En effet, normalement, l'offre sera plus diversifiée. On espère que ce sera un avantage.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

D'accord. Comme ça, c'est plus simple.

Monsieur Florent PECASSOU :

Normalement, le nombre restera le même, puisqu'on s'est basé sur le taux de rotation pendant 5 ans.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Ils auraient dû le marquer de cette manière, vous voyez.

Monsieur Florent PECASSOU :

J'ai essayé de le dire, mais je l'ai peut-être dit un peu rapidement.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

C'est bien. Là, j'apprécie le débat ! Merci.

Monsieur le Maire :

Très bien, je vous remercie, et je m'associe aux remerciements de Florent envers les services, parce qu'il n'a pas été simple de suivre ce dossier.

Je vous propose de passer au vote.

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - PREND ACTE du nouveau dispositif de réservation en flux des logements locatifs sociaux.

Article 2 - ENTÉRINE le principe de conclure des conventions de réservation de logements sociaux bilatérales avec tous les bailleurs concernés sur la commune.

Article 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de réservation avec les bailleurs concernés sur la base de la convention de réservation type, ci-annexée.

Article 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Approbation du projet sportif municipal 2024-2026

Madame Colette KOEBERLE :

Le sport faisant partie de l'ADN vigneusien, la Ville a saisi l'opportunité offerte par la « Loi sport » du 2 mars 2022, loi visant à démocratiser le sport en France, pour présenter au Conseil municipal un nouveau référentiel en matière de politique publique sportive, à savoir le Plan sportif communal. Il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation légale.

Ainsi, le Plan sportif communal est un document cadre programmatique, mais aussi un outil de concertation. Il pose des orientations stratégiques. Nous avons fait le choix d'aller au-delà de nos professions de foi du programme politique du mandat actuel, en posant un cadre plus cohérent et complémentaire autour de 6 axes structurants :

- Le sport pour tous ;
- Le sport féminin ;
- L'handisport ;
- Le sport santé ;
- Le soutien aux associations ;
- Le sport-étude.

Certains axes étaient déjà préexistants et il est important de les réaffirmer, comme l'handisport et le sport féminin. D'autres sont totalement nouveaux, comme le sport-étude.

Ce plan aura comme valeur ajoutée d'afficher plus clairement aux associations nos orientations pour consolider le traitement des subventions. Avec ce document, c'est le début d'une nouvelle forme de critérisation. Il servira de socle commun au futur document cadre programmatique de la Ville, au nouveau Contrat de Ville et au Projet éducatif territorial qui seront créés en 2024, sans oublier le Territoire d'innovation pédagogique remplaçant la Cité éducative. Nous nous proposons de faire une évaluation de ce document pluriannuel à mi-parcours, en 2025. Elle pourra être présentée au Conseil municipal, avec les ajustements nécessaires en fonction de l'avancée.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie. Avez-vous des questions ? Pas de questions ; nous passons donc au vote.

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - APPROUVE le Projet sportif municipal 2024-2026, joint en annexe.

9. Signature de deux conventions avec la Ville d'Évry-Courcouronnes concernant le règlement des frais de restauration de deux enfants de Vigneux-sur-Seine scolarisés dans une classe spécialisée ULIS dans une école de cette ville.

Madame Monique BAILLOT :

Ce sont des conventions qu'on va passer pour des frais de cantine. La Ville d'Évry-Courcouronnes facture mensuellement à la Ville de Vigneux les repas consommés par deux petits Vigneusiens scolarisés en classe d'ULIS, au tarif résident hors commune. Cette convention permet à notre Ville de facturer ensuite les repas aux familles de ces enfants au tarif calculé en fonction du quotient familial en vigueur dans notre commune.

Monsieur le Maire :

Merci. Avez-vous des questions ? On passe ce genre de conventions chaque année. Pas de questions ; nous passons donc au vote.

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - APPROUVE la participation de la Commune à la prise en charge de deux enfants vigneusiens scolarisés en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) hors de la commune.

Article 2 - APPROUVE la signature de deux conventions entre la Ville de Vigneux-sur-Seine et la Ville d'Évry-Courcouronnes, régissant le règlement des frais de restauration des enfants de Vigneux-sur-Seine scolarisés dans une classe spécialisée ULIS de la Ville d'Évry-Courcouronnes.

Article 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions et à accomplir l'ensemble des actes et mesures nécessaires à la parfaite application de ces conventions.

Article 4 - PRÉCISE que les présentes conventions pourront faire l'objet d'un avenant annuel compte tenu des variables en jeu et seront signées pour la durée de l'année scolaire 2023-2024, renouvelable chaque année par reconduction tacite sans excéder cinq ans.

Article 5 - PRÉCISE que la dépense en résultant sera imputée sur l'exercice correspondant.

10. Signature d'une convention avec la Ville de Ste-Geneviève-des-Bois concernant le règlement des frais de restauration d'un enfant de Vigneux-sur-Seine scolarisé dans une classe spécialisée UEEA (Unité d'Enseignement en Élémentaire trouble Autistique) dans une école de cette ville.

Madame Monique BAILLOT :

Cette fois-ci, c'est un enfant qui fréquente une classe pour les enfants qui ont des troubles autistiques. C'est la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois qui facturera mensuellement à la Ville de Vigneux les repas consommés par cet enfant. Notre Ville se chargera ensuite de facturer à la famille le tarif calculé en fonction de son quotient familial en vigueur dans notre commune.

Monsieur le Maire :

Merci. S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - APPROUVE la participation de la Commune à la prise en charge d'un enfant vigneusien scolarisé en UEEA (Unité d'Enseignement en Élémentaire) hors de la commune.

Article 2 - APPROUVE la signature de la convention entre la Ville de Vigneux-sur-Seine et la Ville de Ste-Geneviève-des-Bois, régissant le règlement des frais de restauration des enfants de

Vigneux-sur-Seine scolarisés dans une classe spécialisée UEEA de la ville de Ste-Geneviève-des-Bois.

Article 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et à accomplir l'ensemble des actes et mesures nécessaires à la parfaite application de cette convention.

Article 4 - PRÉCISE que la présente convention pourra faire l'objet d'un avenant annuel, compte tenu des variables en jeu et sera signée pour la durée de l'année scolaire 2023-2024, renouvelable chaque année par reconduction tacite sans excéder cinq ans.

Article 5 - PRÉCISE que la dépense en résultant sera imputée sur l'exercice correspondant.

11. Personnel communal – Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des fonctionnaires indisponibles (Article L.332-13 du Code général de la fonction publique)

Madame Jeannette LECOQ :

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le remplacement des agents indisponibles, d'autoriser le Maire à recruter des agents remplaçants et de prévoir au budget les enveloppes nécessaires à ces recrutements.

Monsieur le Maire :

Merci. C'est une délibération technique qui ne pose pas de problèmes particuliers. S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Article 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à déterminer la qualification requise pour postuler au recrutement et le montant de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, la qualification minimum exigée pour leur recrutement, leur expérience professionnelle et la qualification qu'ils détiennent.

Article 3 - DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

12. Personnel Communal – 2024 - Mise à jour du tableau des effectifs n° 1 de la VILLE – Mise à jour du tableau des effectifs n° 1 du CMPP

Madame Jeannette LECOQ :

Régulièrement, le tableau des effectifs est mis à jour en tenant compte des besoins des différents services et de l'évolution de carrière des agents. C'est le cas encore avec les modifications suivantes :

Pour la Ville, la demande de changement de filière d'un agent, la réussite au concours de 4 ATSEM, la nécessité de pérenniser des postes au sein des Services Médiation et Prévention ;

Pour le CMPP, la demande de diminution de quotité de temps de travail d'un psychologue.

Monsieur le Maire :

Ce dernier point n'est pas forcément une bonne nouvelle... Merci, Madame LECOQ.

Avez-vous des questions ? Pas de questions ; nous passons au vote.

Par 33 voix POUR,

3 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard.

Article 1 - DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :

En créant les emplois suivants :

Intitulé de l'emploi	Temps Complet	Durée hebdo.	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Agent de médiation et de prévention (2)	TC	35 heures	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation territorial

En modifiant les emplois suivants :

Ville :

Ancienne situation					
Intitulé de l'emploi	Quotité Temps de travail	Durée hebdo.	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Agent des écoles	TC	35 heures	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique
Agent des écoles	TC	35 heures	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique
Agent des écoles	TC	35 heures	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique
Agent des écoles	TC	35 heures	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
Agent service logistique	TC	35 heures	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe

Nouvelle situation					
Intitulé de l'emploi	Quotité Temps de travail	Durée hebdo.	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Agent des écoles	TC	35 heures	C	Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles
Agent des écoles	TC	35 heures	C	Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles
Agent des écoles	TC	35 heures	C	Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles
Agent des écoles	TC	35 heures	C	Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles
Agent service logistique	TC	35 heures	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe

CMPP :

Ancienne situation					
Intitulé de l'emploi	Temps de travail	Quotité annualisée	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Psychologue	TNC	50 %	A	Psychologue territorial	Psychologue de classe normale

Nouvelle situation					
Intitulé de l'emploi	Temps de travail	Quotité annualisée	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Psychologue	TNC	30 %	A	Psychologue territorial	Psychologue de classe normale

Article 2 - ARRÊTE le nombre d'emplois figurant désormais au tableau des effectifs de la VILLE :

Emplois permanents	Dont : Temps non complet
686	25

Article 3 - ARRÊTE le nombre d'emplois figurant désormais au tableau des effectifs du CMPP :

Emplois permanents	Dont : Temps non complet
18	8

Article 4 - PRÉCISE que les emplois créés seront occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles L 332-8 et L 332-14 du Code général de la fonction publique

Article 5 - DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget.

Monsieur le Maire :

L'ordre du jour est épuisé.

La date de la prochaine séance du Conseil municipal n'est pas encore fixée, mais elle sera vers fin mars, avec le vote du budget.

N'oubliez pas de télécharger l'application mobile de la commune. Vous avez les QR Codes à la sortie.

Je vous souhaite une excellente soirée.

Fin de la séance à 21 h 45.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nicolas ALLEOS

LE MAIRE



Thomas CHAZAL